

N° 08
21 juin 2021

<i>Présent(e)(s)</i>	Alain Martin, Président Daniel Moulet, Secrétaire Général Alain Le Viol, Jean-Charles Guérin Patrice Boutin, Alain Chapelet, Patrick Denis, Didier Gantier, Dominique Goraud, Patrice Guet, Georges Le Glédic, Dominique Pilet Dr Yvon Couffin
<i>En visioconférence</i>	Evelyne Autin, Jean-Luc Briand Karl Marchand, CTD PPF
<i>Assistent</i>	Sébastien Duret, Directeur Administratif Claudine Guerlais, Assistante du Président et comptable Virgile Perret, apprenti juriste
<i>Excusé(e)(s)</i>	Olivier Bloino, Jérôme Peslier, Lydie Chauvier Guillaume Piednoir, co-Président Commission des Arbitres

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

Date	Commissions	N°PV	Date parution
03/06/2021	Bureau du Comité	13	04/06/2021
03/06/2021	Terrains et Installations Sportives	1	21/06/2021
07/06/2021	Pratiques diversifiées	2	09/06/2021
09/06/2021	Statut arbitrage	2	16/06/2021
14/06/2021	Pratiques diversifiées	3	17/06/2021

2. Finalités GOLF FOOT et FUTNET

Les finalités des Challenges Golf Foot et Futnet ont été fixées à deux dates et sur deux sites différents.

La finalité du Challenge Golf Foot se déroulera le samedi 3 juillet 2021 (10h-12h) à Saint-Hilaire de Chaléons avec le FC Retz en club support. Deux catégories d'âge sont concernées.

Ce même jour, l'après-midi, se tiendront sur les deux terrains Foot5 situés sur le même site, les finalités des 4 Coupes Foot5.

La finalité du Challenge Futnet se déroulera le dimanche 11 juillet (10h-13h) à Nantes sur l'esplanade des Machines de l'Île dans le cadre du « Futnet Tour » organisé par la Ligue des Pays de la Loire.

Les clubs ayant participé aux opérations intraclubs en avril et mai ont été informés des finalités et devaient transmettre les équipes qualifiées pour le 3 juin 2021. Voici les retours :

Challenge Golf Foot (finalité le 3 juillet)

3 équipes U15 (Gétigné Boussay, FC Côteaux du Vignoble, Etoile du Cens)

4 équipes U18 (Gétigné Boussay, AS Guillaumoises, FC Côteaux du Vignoble, Etoile du Cens)

Challenge Futnet (finalité le 11 juillet)

U15 : 13 (FC Grandlieu, Don Bosco, ASR Machecoul, GF Phil'Coul, St Aubin de Guérande, Nort AC, Madeleine de Guérande, Etoile du Cens, RC Ancenis St Géréon (F), Fay Bouvron, Le Cellier Mauves, SHOC, FC Côteaux du Vignoble)

U18 : 11 (ASR Machecoul, GF Phil'Coul, St Aubin de Guérande, Nort AC, Madeleine de Guérande, Etoile du Cens, Fay Bouvron, Le Cellier Mauves, AS Sud Loire, SHOC, FC Côteaux du Vignoble)

Seniors : 9 (Besné, ASR Machecoul, St Aubin de Guérande, Nort AC, Madeleine de Guérande, FC La Montagne, Fay Bouvron, Le Cellier Mauves, SHOC)

3. Coupes Foot5

Les Coupes Foot5 ont débuté le samedi 12 juin 2021. 68 équipes étaient engagées réparties comme suit : 26 U15, 23 U18, 8 U15F et 11 U18F. Douze clubs accueillent les différents plateaux.

Le deuxième tour s'est déroulé ce samedi 19 juin 2021. Les équipes U15 et U18 masculines en lice pour la finalité départementale disputeront le troisième tour qualificatif à l'Espace Noël Le Graët, le samedi 26 juin 2021 dans la continuité de l'expérimentation et de l'observation de cette nouvelle pratique engagée depuis le premier tour. Un dispositif expérimental pour l'arbitrage sera mis en place avec la Commission des Arbitres.

Cette expérimentation de la pratique Foot5 en compétition a été observée lors de chaque tour par les Conseillers Techniques Départementaux, des membres bénévoles du District afin de faire un retour d'expérience et analyser les adaptations nécessaires à l'organisation de ce format de pratique en compétition.

La finalité départementale se déroulera le 3 juillet 2021 (après-midi) à Saint-Hilaire de Chaléons avec le FC Retz en club support. Quatre équipes dans chacune des catégories seront qualifiées soit 16 équipes.

Le Comité de Direction,

Rappelé qu'il a été acté qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées au Covid-19, seules les Coupes Foot5 2020-2021 pouvaient être organisées au cours de la saison 2020-2021, avec des finales le samedi 3 juillet 2021,

Précise que pourront participer aux matches des finalités de Coupes Foot5, les joueurs(se) qualifié(e)s pour la saison 2020-2021,

Rappelle par ailleurs les dispositions de l'article 8 des Coupes Foot5 qui précise que « *Tout joueur(se) devra être licencié(e) pour son club avant le 1er février de la saison en cours (en l'occurrence 2020-2021, saison où la compétition a débuté), et être régulièrement qualifié(e) pour le club qu'il(elle) représente.* ».

4. Situation financière

Remerciements au Conseil Départemental pour l'attribution de la subvention au titre du pacte de coopération 2021 à hauteur de l'aide 2020 et remerciements tout particuliers pour l'aide exceptionnelle de 15 000 € relative à l'acquisition de gourdes distribuées à tous les clubs.

La saison se clôturera sur un déficit de plus de 100 000 € pour un déficit 29 914 € la saison dernière.

Les droits d'engagements perçus cette saison seront portés au crédit du compte des clubs afin de leur permettre de s'engager « gratuitement » pour la saison 2021/2022. Aussi, le District n'aura aucune entrée de trésorerie en août 2021.

5. Homologation des classements des arbitres

Le Comité de Direction valide la procédure d'élaboration des classements établie par la Commission Départementale des Arbitres – Section classements et procède à l'homologation des classements des arbitres saison 2020-2021.

La diffusion aura lieu sur le site Internet du District le mardi 22 juin 2021 à 12h00.

6. Modifications règlementaires

Avec les travaux élaborés par Virgile Perret, le Directeur Administratif présente les modifications règlementaires et précisent les règlements dont le Comité de Direction a la compétence.

○ Statuts du District

Les modifications des statuts du District votées en Assemblée Fédérale seront présentées en Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2021.

○ Règlements généraux du District

- **Article 39 bis - Ententes : dispositions départementales**
- **Article 39 ter - Groupements : dispositions départementales**

Le Comité de Direction a précisé les dispositions réglementaires applicables sur son territoire qui seront applicables au Règlement à compter du 1^{er} juillet 2021.

- **Mixité des équipes**

Le Comité de Direction a précisé les dispositions réglementaires applicables sur son territoire qui seront applicables au Règlement à compter du 1^{er} juillet 2021.

- **Article 226 – Modalités de purge des sanctions**

Le Comité de Direction prend connaissance des modifications apportées avec les dispositions LFPL concernant l'article 226 qui seront applicables au Règlement à compter du 1^{er} juillet 2021.

○ Règlements des Championnats Régionaux et départementaux

Le Comité de Direction prend connaissance des modifications apportées aux Règlements des Championnats Régionaux et départementaux concernant les articles 5, 15, 16, 17, 25, 26, 37 qui seront applicables au Règlement à compter du 1^{er} juillet 2021.

○ Règlements des Championnats Régionaux et départementaux

Le Comité de Direction prend connaissance des modifications apportées aux Règlements des Championnats Régionaux et départementaux Seniors Futsal concernant l'article 16 qui seront applicables au Règlement à compter du 1^{er} juillet 2021.

○ Championnats Jeunes Masculins départementaux

Vu les Statuts de la F.F.F.,
Vu les Statuts du District de Football de Loire-Atlantique,
Vu les décisions du Comité Exécutif de la F.F.F. du 6 mai 2021,
Vu le Règlement des Championnats Jeunes Masculins Départementaux,

Le COMEX de la FFF précisant :

« 4. Championnats générationnels

En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte-tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Comité Exécutif laisse la liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou le cas échéant par son Assemblée Générale, de prendre la décision qui lui paraîtra la plus adaptée à sa situation, qui pourra notamment consister à permettre de faire un glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats et permettre de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné. »

Vu la proposition de la Commission Départementale de Gestion des Compétitions Jeunes,

Le Comité de Direction valide ces modifications applicables pour la saison 2021-2022 qui figurent en annexe.

- **Arbitrage des jeunes par les jeunes**

Vu la proposition reçue de la Ligue des Pays de la Loire, le Comité de Direction décide de mettre en place l'expérimentation sur les catégories U14 et U15, masculin et féminin, à compter de la deuxième phase après avoir effectué la communication nécessaire auprès des clubs pour la mise en place du dispositif.

○ Championnats Seniors Masculins départementaux

Vu les Statuts de la F.F.F.,
Vu les Statuts du District de Football de Loire-Atlantique,
Vu les décisions du Comité Exécutif de la F.F.F. du 6 mai 2021 et du 4 juin 2021,
Vu la décision du Comité de Direction du District du 6 juin 2020,
Vu le Règlement des Championnats Seniors Masculins Départementaux,

Au regard des éléments suivants,

- Maintien exceptionnel d'un nombre supérieur d'équipes par niveau compte tenu des aménagements à l'issue de la saison 2019-2020 ayant des répercussions également pour la saison 2021-2022,
- La possibilité d'un nombre plus élevé de descentes de Ligue à l'issue de la saison 2021-2022 des équipes non descendues ces deux dernières saisons,
- La possibilité de laisser des dates de calendrier disponibles afin que les clubs puissent organiser des tournois et manifestations et ainsi compenser ces deux dernières saisons difficiles,

Dans ce contexte, le Comité de Direction du 6 juin 2020 avait maintenu l'organisation des championnats seniors masculins (D1 à D5) en groupes de 10 équipes. Si le nombre total d'équipes dans une division le nécessite, des groupes de 11 pouvaient être organisés.

Le Comité de Direction de céans décide de ne pas appliquer les règles en matière de vacance prévues dans ses textes et ainsi de repartir en 2021/2022 avec un nombre d'équipes se rapprochant de la structure initiale, afin d'avoir moins de relégations à prononcer à la fin de ladite saison dans ce championnat.

Le Comité demande à la Commission de Gestion des Compétitions Seniors Masculins d'établir le tableau des accessions-relégations avec des groupes de 10 au terme de la saison 2020/2021.

○ **Championnats Seniors Féminins départementaux**

Vu les Statuts de la F.F.F.,

Vu les Statuts du District de Football de Loire-Atlantique,

Vu les décisions du Comité Exécutif de la F.F.F. du 6 mai 2021 et du 4 juin 2021,

Vu le Règlement des Championnats Seniors Féminins Départementaux,

Au regard des éléments suivants,

- Nombre d'équipes égal ou inférieur par niveau à celui prévu règlementairement pour la saison 2020-2021,
- L'éventualité d'un nombre d'équipes engagées inférieures en 2021-2022,

Dans ce contexte, le Comité de Direction maintient l'organisation des championnats seniors féminins (D1 et D2) en groupes de 10 équipes et décide dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

○ **Terrains et installations sportives : déclinaison en compétitions départementales**

Suite à l'adoption d'un nouveau règlement fédéral des terrains et installations sportives, la FFF a recommandé les correspondances avec la nouvelle nomenclature.

Après échange sur ces propositions, le Comité de Direction décide que les compétitions jeunes en football à 11, Loisir et Entreprise devront se disputer sur des terrains classés à minima T6. Les terrains T7 (sans obligation de vestiaires) ne pourront être utilisés qu'en terrain de repli comme prévu dans les dispositions règlementaires des compétitions.

Concernant l'éclairage, le classement minimum requis retenus pour les compétitions jeunes, entreprise et loisir est celui préconisé par la FFF.

L'ensemble des Règlements des Championnats et Coupes Départementaux devront être actualisés en conséquence.

○ **Statuts des éducateurs**

Le Comité de Direction prend connaissance de l'ajout d'une règle d'encadrement pour les équipes U14, U15 et U17 District qui accèdent en phase 2 au niveau Régional et de la précision sur le contrôle de l'encadrement pour les épreuves de District, qui vaut pour les jeunes et les seniors.

Vu les nouvelles dispositions L.F.P.L. concernant le respect des obligations de désignation, présence sur le banc, et les sanctions afférentes prévues aux articles 12, 13, 13bis, 14 et Annexe 2,

Le Comité de Direction décide de donner compétence pour le contrôle des obligations et l'application des sanctions à la Commission Sportive.

○ **Règlement U13 Elite « Passerelle »**

Après échanges avec la Direction Technique Nationale et la Ligue des Pays de Loire, le dispositif expérimental proposé par l'équipe technique départemental est validé. Celui-ci s'établit sur le même modèle que celui existant en U13 Elite avec quelques dispositions spécifiques lors du dernier trimestre concernant l'expérimentation de passerelle pour des pratiques en foot à 9 et à 11. Ces dispositions figurent en annexe.

7. Retour sur l'enquête des éducateurs seniors

Le Directeur Administratif présente le retour de l'enquête adressée sur la messagerie déclarée de l'ensemble des éducateurs des équipes seniors départementales masculins. 93 ont répondu entre le 20 et 31 mai 2021.

Au regard notamment du retour de l'enquête (voir détail en annexe), des contraintes calendaires fédérales et régionales, le Comité de Direction décide :

- Championnats Seniors Masculins : reprise le dimanche 12 septembre pour les groupes de 11 et de 10
- Coupe : Format préliminaire en phase de groupes puis élimination directe (en privilégiant un tour par mois)
- Reprise post-trêve hivernale : le dimanche 16 janvier
- Coupe Foot5 Seniors Masculin : organisation après la fin du championnat

8. Compétitions

o Dates d'ouverture et de clôture des engagements sur Footclubs

Du fait de l'attente de l'ouverture de l'outil permettant le paramétrage des engagements par la FFF et des configurations à réaliser, le District proposera l'ouverture des engagements au plus tard le 30 juin 2021.

Les dates de clôture des engagements des championnats sont fixées (voir détail par catégorie en annexe).

- o 18 juillet 2021 (Seniors Masculins)
- o 29 août 2021 (Jeunes Masculins, Seniors Féminines, Entreprise)
- o 8 septembre 2021 (Jeunes Féminines, Loisir, Futsal)

Les équipes Seniors Masculins en D4 et D5 devront s'engager pour le 18 juillet. Une confirmation sera possible au plus tard le 29 août 2021.

Les dates de clôture des engagements des coupes sont fixées (voir détail par catégorie en annexe).

- o 8 septembre 2021 (Seniors et Jeunes Masculins, Seniors et Jeunes Féminines, Entreprise, Loisir, Futsal)

o Calendriers généraux

Le Comité de Direction valide le calendrier général suivant :

- Jeunes Masculins (U14 à U18)
- Vétérans

Les calendriers suivants ne peuvent pas encore être finalisés, en raison notamment d'éléments non validés à ce jour au niveau fédéral ou régional :

- Seniors Masculins
- Seniors Féminin
- Futsal
- Entreprise

o Dates de reprise des championnats

Sous réserve d'éléments nouveaux, le Comité retient les dates de reprise suivantes pour les championnats départementaux :

- Seniors Masculins : 12 septembre 2021
- Seniors Féminines : en attente du calendrier général fédéral
- Jeunes Masculins : 18 septembre 2021
- Jeunes Féminines : 18 septembre 2021
- Vétérans : 19 septembre 2021 (Intergroupes : 5 septembre 2021)

- U13 M et F : 18 septembre 2021
- U11 M et F : 18 septembre 2021
- U9 M et F : 25 septembre 2021
- U7 M et F : 2 octobre 2021

- Entreprise : 20 septembre 2021
- Loisir : 24 et 27 septembre 2021
- Futsal : en attente du calendrier général fédéral

9. Football à effectif réduit

○ Clôture des engagements

U13 Elite : 29 août 2021

U12/U13 (autres niveaux) : 8 septembre 2021

○ Calendriers

Le Comité de Direction valide les calendriers généraux suivants :

- Football d'animation masculin et féminin (U6 à U11)
- Pré-compétitions U12/U13 (M et F)

10. Calendrier technique

Le Conseiller Technique Départemental PPF, Karl Marchand, présente le calendrier des actions techniques pour la saison 2021-2022 figurant en annexe.

11. Organisation de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2021

○ Ordre du jour

Le Comité de Direction établit l'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaire et Elective du 11 septembre 2021 figurant en annexe.

Il est rappelé l'article 12.5.2 des statuts du District :

« Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale. »

○ Modalités de pointage

Le pointage sera assuré par les salariés du District.

○ Obligation de présence

Le Comité de Direction fixe l'amende pour absence à l'Assemblée Générale au montant du droit d'engagement en championnat de leur équipe évoluant au plus haut niveau.

○ Candidature à l'élection complémentaire de la délégation du District de Football de Loire-Atlantique aux Assemblées Générales de la Ligue pour quatre ans

Les clubs de District sont représentés en Assemblées Générales de la Ligue par leurs représentants élus lors de l'Assemblée Générale.

L'article 12.5.6 des statuts prévoit que l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les clubs de District appelée à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue. Cette élection se déroulera le samedi 11 septembre 2021 à LA CHAPELLE SUR ERDRE.

Les candidatures sont à adresser avant le 12 août 2021 par un courrier recommandé au secrétariat du District avec la mention « **Election de la délégation du District** » **sur l'enveloppe** et à l'attention de Mme Guerlais, secrétariat du Président, comprenant :

- **Lettre de candidature**
- **Copie de la carte d'identité**

Il est rappelé que ne peut pas être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

12. Nomination des commissions

Vu les Statuts du District,
Vu le Règlement Intérieur du District,

Le Comité prend connaissance des candidatures et démissions.

Par ailleurs, le Comité précise ne pas augmenter le nombre de membres de Commission à l'exception de celles qui doivent être mise en conformité et de s'en tenir aux règles qui doivent être appliquées.

En raison des contraintes sanitaires et des économies financières à réaliser au regard du budget préalablement présenté, il y aura lieu de privilégier l'usage de la visioconférence pour les travaux de Commissions.

Le Comité procède aux nominations des Commissions pour la saison 2021-2022. Le tableau complet des compositions des Commissions figure en annexe.

Tout bénévole qui accepte d'œuvrer au sein des commissions du District adhère à la Charte déontologique du bénévole et se doit de transmettre avant le 15 juillet 2021 un certificat d'honorabilité.

En complément des mouvements actés au Procès-Verbal du Comité de Direction du 21 mai 2021, le Comité prend note des arrêts de :

Commissions	Nom/Prénom
Foot à l'Ecole	TESSIER Romain
Observateur	BEAU Olivier – GOISET Jean Paul – LELONG Nicolas – SEURY Jérémy
ETDA	BRIN Esthelle – HOUSSAIS Gaël – ABIDJI Carl

BOURY Sonny ayant quitté le territoire du District de Loire-Atlantique n'est pas reconduit.

En l'absence de réponse, BOSQUE Guillaume et MUSSET Mathieu ne sont pas reconduits en Commission Pratiques diversifiées.

Le Comité de Direction prend acte des candidatures pour la saison 2021-2022 :

Commissions	Candidats	Commentaires
Football à Effectif Réduit section U7-U9	GLOTTAIN Anthony – Secteur F ANNEAU Aurélien – Secteur I HUTEAU Benjamin – Secteur I DOGHMAN Karim – Secteur J	Candidatures retenues
Technique Départementale en arbitrage	GUILON Melvyn	Candidature retenue
Observateur Jeunes arbitres	MOUALHI Illies	Candidature retenue
Discipline	COISLIER Régis ROBERT Jean-Luc	Candidatures non retenues Commission nommée pour 4 ans renouvelée en 2020
Sportive Corps des Délégués	SERISIER Armel	Candidature retenue
Statut de l'Arbitrage	DURAND Jean-Marie	Candidature retenue
Terrains et Installations Sportives	GUERIN Jean-Charles	Candidature retenue
Technique	HUITRIC Mathieu DAVID Pierre	Candidature retenue au titre Spécifique « Gardiens de But » Candidature non retenue
Labels Jeunes et Féminins Et Communication Evènementiel	SAVINA Guylène	Candidature retenue
Ecoresponsable et PEF (nouvelle commission)	BRIAND Jean Luc BOUILLANT Jean Pierre DENIS Patrick MOULET Daniel PILET Dominique	Candidatures retenues
Pratiques diversifiées	JONQUARD Guenola	Candidature retenue

Dans l'attente de la réforme en cours, la Commission Départementale Promotion Arbitrage n'est pas nommée.

13. Recrutement de volontaires en Service civique

Le District souhaite le recrutement de trois volontaires en service civique pour la saison 2021-2022. L'appel à candidature est ouvert sur le site à compter de ce jour et jusqu'au 16 août 2021. Les candidats seront reçus au cours de la semaine 35.

Il est rappelé les critères suivants :

- âgé de 18 à 25 ans,
- disponible, de Nationalité Française
- sensible à la transmission de valeurs éducatives
- maîtrise des outils informatiques
- savoir s'organiser seul, mais aussi travailler en groupe

La mission s'effectuera de novembre 2021 jusqu'à juin 2022 au siège du District situé au 14 rue du Leinster à La Chapelle-sur-Erdre **sur une base de 24h hebdomadaires**, en moyenne.

Les missions porteront sur :

- **Aide administrative** aux différents postes de Secrétariat
- **Logistique**
- **Suivi des actions** mises en place dans les clubs de football autour de l'Ecoresponsabilité et du Programme Éducatif Fédéral (PEF)
- **Rédaction d'un journal** sur les actions Ecoresponsable et PEF
- **Aide aux clubs** sur le développement des actions éducatives
- **Préparation, mise en œuvre, réalisation d'actions Ecoresponsable et PEF** lors des finalités du District

14. Reconduction du contrat en alternance d'un apprenti juriste

La mission en apprentissage de Virgile Perret arrivera à échéance en novembre 2021. Le District renouvelle son partenariat avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté pour le recrutement pour un an d'un étudiant en Master 2 Professions juridiques du sport en contrat en alternance.

15. Contrats

o Entretien des espaces verts

Le Comité prend connaissance des devis de la Société AXEO et valide ceux-ci.

o Téléphonie

Après étude des propositions de trois opérateurs téléphoniques, la Société VD-COM SFR a été retenue. La suppression de lignes fixes et la négociation des contrats de téléphonie mobile permettra de faire une économie de 20 % des frais de téléphonie.

16. Vie des clubs

Groupements		Clubs regroupés	Informations	
GF HIRONDELLES GESVRES 582156	518204	GRANDCHAMP AS	Avenant (2021-2025) Ajout des catégories U6F, U7F, U8F, U9F	Avis favorable Transmis LFPL
	520086	ES VIGNEUX		
	520841	TREILLIERES SF		
GJ FC3R FCAM 560772	550043	FC TROIS RIVIERES	Affiliation validée 4 ans : 2021-2025 U13 à U18	Affiliation validée LFPL
	582725	FC ATLANTIQUE MORBIHAN		
GJ ASL FCCM	510460	AM. ST LYPHARD	Création groupement 4 ans : 2021-2025 U12 à U18	Avis favorable Transmis LFPL
	501941	FC CHAPELLE DES MARAIS		
GF ORVAULT 560771	517365	ORVAULT SF	Affiliation validée 4 ans : 2021-2025 U6F à U18F	Affiliation validée LFPL
	527371	US BUGALLIERE		
	547452	ORVAULT RC		

GJ DEUX COUTAIS 582149	513856	ST MEDARD DE ST MARS DE C	Renouvellement pour 4 ans (2021-2025) U13 à U18	Avis favorable Transmis LFPL
	513920	ES DU LAC ST LUMINE DE C.		
GF PIERRE BLEUE 582157	502505	NOZAY OS	Renouvellement : 4 ans (2021-2025) Catégories : U6F à U18F (ajout U6F à U9F) Club sortant : AS Marsac (518807)	Avis favorable Transmis LFPL
	547056	US PUCEUL LA GRIGONNAIS		
	581347	ABBARETZ SAFFRE FC		
GJ PIERRE BLEUE 554118	547056	US PUCEUL LA GRIGONNAIS	Renouvellement : 4 ans (2021-2025) Catégories : U12 à U18 Club sortant: AS Marsac (518807) Affectation : U18D4 et U15D5	Avis favorable Transmis LFPL
	581347	ABBARETZ SAFFRE FC		
GJ LOIREAUXENCE VAIR 580423	541371	US VARADAISE	Renouvellement : 4 ans (2021-2025) Catégories : U12 à U18 (Sortie des U10-U11) Changement de nom	Avis favorable Transmis LFPL
	552795	HERBLANETZ FC		
GJ 4 ETOILES 580418	548228	LES COTEAUX DE LA ROCHE	Non renouvellement Affectation : U15D4 (581906 Belligné C)	Transmis LFPL
	581906	BELLIGNE CHAPELLE MAUM.		
582216 GJ ACADEMIE NANTAISE	547525	NANTES SUD 98	Non renouvellement Affectation de niveaux : U17D1, U16D1, U15D3 (Nantes Sud98) U18D2, U15R2, U14R2 (SC Nantes)	Transmis LFPL
	563770	SC NANTES		
GJ VRITZ ST MARS ASS 550266	509062	ST MARS SPORT ASS	Arrêt suite à la validation de la fusion- création des deux clubs concernés	Transmis LFPL
	582407	PIN SULPICE VRITZ FC		

Fusion-création		Clubs	Informations	
FC VALLONS LE PIN	509062	ST MARS SPORT ASS	Dissolutions des deux clubs réalisées Dossier complet	Avis favorable Transmis LFPL
	582407	PIN SULPICE VRITZ FC		

Fusion-absorption		Clubs	Informations	
COUERON CHABOSSIERE FC	501979	FC CHABOSSIERE	Dissolution Stade Couëronnais réalisée Changement de titre demandé Dossier complet	Avis favorable Transmis LFPL
	546832	STADE COUËRONNAIS FC		

		Reprise d'activité		
UFC ERDRE ET DONNEAU	547054	Catégories U16-U17-U18-U19 M	Reprise demandée au 07/06/21	Avis favorable
GFI SPORT TEAM	582729	Toutes catégories	Reprise demandée au 21/06/21	Avis favorable
US THOUARE	502138	Catégories Senior F	Reprise demandée au 21/06/21	Avis favorable

		Demande d'inactivité		
AS GRANDCHAMP	518204	Catégories U18-U19 M	Inactivité partielle au 09/06/21	Avis favorable

		Transmission de droits sportifs		
MANPOWER CE OM.	615405	Football Entreprise	Suite à inactivité totale du 01/06/21 Transmission des droits sportifs au FC La Montagne (548100) Sous réserve du solde à jour	Avis favorable

Le Président,
Alain Martin

Le Secrétaire,
Daniel Moulet




ANNEXES



Commission Départementale des Arbitres

Classements **JEUNES** Saison 2020-2021

Catégorie JEUNES - CANDIDATS JAL

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
COTTINEAU-VAILLANT	Hugo	Ligue	CJAL 19/20
SOULARD	Thomas	Ligue	CJAL 19/20
DAVID	Nicolas	Ligue	CJAL 19/20
GUIBERT	Mario	Ligue	CJAL 19/20
CABAS	Gurvan	Ligue	CJAL 19/20
PRAUD-NKOULOU	Miya	Ligue	CJAL 19/20
MONNEYRON	Etienne	Ligue	CJAL 19/20
D'ETTORE	Mattéo	Ligue	CJAL 19/20
ROLLAIS	Paul	CJAL	
CORBEL	Mathis	CJAL	



Commission Départementale des Arbitres

Classements **JEUNES** Saison 2020-2021

Catégorie JEUNES - U18A

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
HENRY	Tristan	U18A	AS 20/21
HAY	Quentin	D1	Talent Senior 2020-2021
SBARCEA	Valentin	D2	
LHERMITE	Hugo	U18A	
GAZEAU	Maxence	U18A	AS 20/21
PICAUD	Aurélien	D2	
ALLAIN	Clément	D2	
CORABOEUF	Antoine	D3	
RICHARD	Mathys	U18A	Saison neutralisée
CAHIER	Yohan	U18A	
TILLE	Logann	U18A	
COLLARD	Nicolas	U18A	
SONNOIS	Ronan	U18A	
DAVID	Maël	U18A	
MARCAIS	Antonin	U18A	AS 20/21
MOYON	Matilin	/	Arrêt
TADIL	Bilal	U18A	
TEILLARD	Max	CJAL	
BRISSON	Ronan	U18A	
CHAUVEAU	Gail	U18A	
REBOUX	Tom	CJAL	Saison neutralisée
GUEGAN	Louis	U18A	Saison neutralisée



Commission Départementale des Arbitres

Classements **JEUNES** Saison 2020-2021

Catégorie JEUNES - U18B

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
GIRAUD	Gaston	U18B	
ULGUT	Oktay	U18B	
LESTERPT	Théo	U18B	
ES SAFI	Omar	U18B	
THAREAU	Benjamin	U18B	
LEGOFF	Maxence	U18B	
JOCHAUD	Florian	U18B	
GUILBAUD	Clément	U18B	
BILLO	Lou-Anne	U18B	AS 20/21
BREHIER	Antoine	U18B	
PROU	Tobias	U18B	AS 20/21
ROBYN	Diego	U18B	
BERTRAIT	Julien	U18B	Saison neutralisée
BOUGET	Laurane	U18B	Saison neutralisée
LAKHLEF	Arthur	U18B	Saison neutralisée
GUERARD	Coralie	U18B	Saison neutralisée
MABIALAH	Axel	D3	
HENRY	Thomas	U18B	
MONACO	Goulven	U18B	



Commission Départementale des Arbitres

Classements **JEUNES** Saison 2020-2021

Catégorie JEUNES - U18 stagiaires

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
ABOUZAYD	Nacim	U18S	
DEGRE	Gabriel	U18S	
DUCARNE	Robin	D4S	
ELISSALDE	Léo	U18S	AS 20/21
FLORENTIN	Sullivan	U18S	AS 20/21
GILARD	Sarah	U18S	
HADJERI ROUE	Sofian	U18S	AS 20/21
KHLAIFI	Zidane	U18S	
LECOMTE	Mathieu	U18S	
MAHAFUD BASSINE	Abdelfattah	U18S	
SEBESTYEN	Andrada	U16S	
THOMAS	Hugo	U18S	



Commission Départementale des Arbitres

Classements **JEUNES** Saison 2020-2021

Catégorie JEUNES - U16

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
LERAY	Logan	CJAL	
CONTE	Martin	U18B	
AUGEARD	Mathys	U16	
GARAULT	Lilyan	CJAL	
BONNOT	Mathilde	CJAL	
IDRES EVIN	Mathis	U16	AS 20/21
PINEAU	Clément	CJAL	
TISSOT	Amaury	U16	

Catégorie JEUNES - U16 stagiaires

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
CROSSOUARD	Dorian	U16S	
FOUBERT	Marc	U18S	
GANACHAUD	Néo	U16S	FIA 20/21
GRANT	Nathan	U16S	FIA 20/21
LAJOT-SARTHOU	Maël	U18S	
LEMETEYER	Erwan	U16S	
MARTIN	Mathis	U16S	
PAPUC	Mariana Cecilia	U16S	
PELTIER	Florian	U16S	
PLANCON	Grégoire	U16S	
SIROT	César	U18S	
TADIL	Taha	U18S	



Commission Départementale des Arbitres

Classements **JEUNES** Saison 2020-2021

Catégorie JEUNES - U15

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
BEVIS	Jahim	U16	
BRIAND	Eliott	CJAL	
GABOURDES	Mathéo	U16	
MARCHAND	Evan	U16	



Commission Départementale des Arbitres

Classements **JEUNES** Saison 2020-2021

Catégorie JEUNES - U15 Stagiaires

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
ANDOUARD	Alexis	U15S	
ANTUNES MENDES	Raphaël	U15S	FIA 20/21
BAILLIACHE	Maxime	U15S	FIA 20/21
BARBOT	Yoni	U16S	
BEKAERT CLAVREUIL	Nolan	CJAL	
BILY	Armand	U15S	FIA 20/21
CERISIER	Kylian	U15S	
CHARTIER	Maxence	U15S	
DEFORGE	Angelo	CJAL	
ECHELARD EVIN	Melvin	U15S	
FLORIN CAMAGNA	Gaspard	CJAL	
GARNIER	Ryan	U15S	
GRIFFON	Maxence	U15S	
GUILLARD	François	U15S	
HELION	Théo	U15S	FIA 20/21
KHAMASSI	Ayoub	U16S	
LABE	Léonard	CJAL	
LAYAIDA	Saïd	U15S	
MERLIN YHUEL	Gwendal	U15S	
MOISAN	Corentin	U16S	
MORIN	Corentin	U15S	FIA 20/21
RAUTURIER	Simon	U15S	FIA 20/21
ROBIN	Emeran	U15S	
ROBLOT DUBOIS	Maëva	U15S	
RONVIN	Steven	U15S	FIA 20/21
SCHAMPION	Mathis	U16S	



Commission Départementale des Arbitres

Classements **JEUNES** Saison 2020-2021

Catégorie JEUNES - U13

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
BEAUMARD	Maeva	/	Arrêt
BLET	Keenan	U13	FIA 20/21
COLLARD	Amandine	U13	FIA 20/21
DELAUNAY	Léo	U13	FIA 20/21
MATHURIN	Melvynn	U13	FIA 20/21
PAQUEREAU AKAY	Ceylan	U15S	
PENNORS	Ambre	U15S	
PONLOT	Marius	U15S	
RIET	Nolan	U13	FIA 20/21
ROUXEL	Nathan	U13	FIA 20/21



Commission Départementale des Arbitres

Classements **SENIORS** Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – D1 – Groupe 1

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
MORTEAU	Emmanuel	R3S	Stagiaire Ligue 2020-2021
PETIT	Lionel	/	Arrêt
ADAM	Steve	D1	
DAVID	Adrien	D1	
LEVEQUE	Yvonnick	D1	
SERISIER	Bernard	D1	
RICHARD	Dominique	D1	
PELLUCHON	Jérémy	D1	
BONNIN	Rodolphe	D1	
BOUE	Philippe	D1	
GASCOIN	Florian	D1	

Catégorie SENIORS – D1 – Groupe 2

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
BODINIER	Julien	R3S	Stagiaire Ligue 2020-2021
COUPEZ	Clément	R3S	Stagiaire Ligue 2020-2021
AVENARD	René-Pierre	D1	
GICQUIAUD	Romain	/	Mutation
GRAVOUIL	Morgan	D1	Talent Senior 2020-2021
JARY	Eric	D1	
AVENARD	Gildas	D1	AS 2020-2021
CADOUX	Ludovic	D1	AS 2020-2021
KHEDIM	Aoued	D1	
LECOQ	Miguel	D1	
CALVE	Quentin	D1	



Commission Départementale des Arbitres

Classements **SENIORS** Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – D1 – Groupe 3

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
GERAUD	Jonathan	D1	
BENZEKHROUFA	Ahmed	R3S	Stagiaire Ligue 2020-2021
PEUGEOT	Fabien	D1	Talent Senior 2020-2021
SEURY	Jérémy	/	Arrêt
COMBRISON	Hervé	D1	
BRIAND	Valentin	D1	AS 2020-2021
LE FRIOUX	Yvonnick	D1	
CHANTEUX	Gaël	D1	
YUKSEL	Ucler	D1	
LEGOUIC	Sébastien	D1	
DOS SANTOS	James	D1	



Commission Départementale des Arbitres

Classements SENIORS Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – D2 – Groupe 1

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
APOLLINAIRE	Victor	R3S	Stagiaire Ligue 2020-2021
BARBOT	Brice	D1	
BOURACHID	Nabil	D2	
BADJI	Jean de Dieu	D2	
ABDELKRIM	Mohammed	D2	
LANDU MAZUMBU	André	D2	
HAMON	Gaëtan	D2	
CHAUVEAU	Quentin	D2	AS 2020-2021
MERCIER	Laurent	D2	
DE LONGUEVILLE	Bruno	D2	
ENNADIR	Amine	D2	Saison neutralisée Talent Senior 2020-2021

Catégorie SENIORS – D2 – Groupe 2

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
BRUNET	Xavier	D1	
MOGE	David	D1	
EL OUARDI	Khalil	D2	
HORHANT	Guillaume	D2	
MONNET	Paul	D2	
VESSOT	Serge	D2	
PELLE	Frédéric	D2	
MERCERON	Fabrice	/	Arrêt
HAUTBOIS	Yoan	/	Arrêt
GUERIN	Sébastien	D2	AS 2020-2021
DEZITTER	Mathieu	DA2S	



Commission Départementale des Arbitres

Classements **SENIORS** Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – D2 – Groupe 3

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
OLLIVIER	Sylvain	R3S	Stagiaire Ligue 2020-2021
LE BARS	Corentin	D1	
DUVAL	Dorian	D2	AS 2020-2021
LEBEAU	Cyrille	DA2S	
AUBERT	Julien	DA2S	Candidat Assistant Ligue 2020-2021
GUENEGO	Laurent	D2	
MENUET	Florian	/	Arrêt
JANNIERE	Simon	D2	
VANO	Yoann	D2	
MORICEAU	Corentin	D2	AS 2020-2021
SAHAOUI	El Mamoun	D2	Saison neutralisée

Catégorie SENIORS – D2 – Groupe 4

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
BRAUD	Grégory	D1	Talent Senior 2020-2021
CARPENTIER	Elie	D1	
BLOT	Pascal	D1	
COLOMBEL	Ludovic	D2	
THIBAULT	Nicolas	D2	
MAHE	François	D2	
JABBARI	Larbi	D2	
QUENAULT	Thomas	/	Arrêt
HENOT	David	D2	
RABAUD	Sébastien	D2	
TEURNIER	Yann	D2	



Commission Départementale des Arbitres

Classements SENIORS Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – D2 – Groupe 5

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
BOURRET	Yoann	D1	
MATONDO BALONGANA	Bienvenu	D1	
HEBUTERNE	Pascal	D2	
COURTEILLE	Jean-Marie	D2	
DUFLEIT	Sébastien	D2	
OUDIHAT	Nassim	D2	
CHATEAU	Bastien	/	Arrêt
NICOL	Daniel	/	Arrêt
KOUBEMBA	Karl	D2	
MEFTAH	Abderahim	D2	
LEHOURS	Julien	R3S	Saison 2019-2020 neutralisée Stagiaire Ligue 2020-2021

Catégorie SENIORS – hors quota

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
BALHAOUANE	Anas	D2	Saison neutralisée
GUERCHAIS	Arno	/	Arrêt
ROCHETEAU	Elouan	D2	Saison neutralisée Talent Senior 2020-2021



Commission Départementale des Arbitres

Classements **SENIORS** Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – D3

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
POULAIN	Serge	DA2S	
AMOKRANE	Djamel	D2	Talent Senior 2020-2021
LETOURNEUX	Mickaël	D2	Talent Senior 2020-2021
FEUVRIE	Arnaud	D2	
GIFFARD	Théo	D2	
SWIDURSKI	Eric	D2	
RAINEREAU	David	D2	AS 2020/2021
HUGUET	Alexis	D2	
PABOEUF	Antoine	D2	
LEBRETON	Thomas	D2	
GAUTIER	François	D2	
DUPAS	Patrick	D2	
AMHACHI	Mohssine	D2	
DEREY	Jonathan	D2	
ROUGUI	Jamal Eddine	D3	
GONET	Benjamin	D3	
BEZZOU	Hicham	D3	
PIAU	Yohann	D3	
SIMON	Bruno	D3	
QUILFEN	Ewen	D3	
BENNANI	Abderahim	D3	
LE GUENNEC	Thibault	D3	
GESLIN	Nicolas	D3	
BENAMAR	Lotfi	D3	
COUVRAND	Mickaël	D3	
ALTINSOY	Yalcin	D3	
ZAFFRAN	David	D3	
PERROUIN	Patrick	/	Arrêt
GARCIA	José	D3	



Commission Départementale des Arbitres

Classements SENIORS Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – D3 (suite)

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
BOUYGUES	Mickaël	D3	
LYAZID	Julien	D3	
QUERE	Camille	D3	
PLANQUETTE	Joël	D3	
HAROUET	Hyppolyte	/	Arrêt
VICET	Sébastien	D3	
ALILA	Fahmi	D3	
FALL	Khalifa	D3	
HATE	Franck	D3	
PREDINAS	Alexandre	D3	
LECOINT	Corentin	D3	
PANHALEUX	Vincent	D3	
PAIN	Corentin	D3	
BOISSINOT	Yoann	D3	
LESCURE	Erwan	D3	
BACHELIER	Killian	D3	
RIVIERE	Jean-Patrick	D3	
AKHMADOV	Natig	D3	
LE MAOULT	Benjamin	D3	AS 2020/2021
LEMOINE	Florian	D3	
ALAIMI	Jalel	D3	
BAZAS	Jean-Luc	D3	
HAZEBROUCQ	Arthur	/	Arrêt
TOUBLANC	Romain	D3	
MBAYE	Aliou	D3	
CHAYA	Mohamed	D3	
LE BRUN RAGOT	Kévin	D3	
FEKI	Faker	D3	
DELOYE	Clément	D3	



Commission Départementale des Arbitres

Classements **SENIORS** Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – D3 (suite)

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
AKREMI	Haithem	D3	
HOUGRON	Olivier	D3	
SALANE	Malick	D2	Talent Senior 2020-2021
JOUALLA	Thami	D3	
TAPO	Mamadou Dit Kakifa	D3	
RIFFAUD	Cyril	D3	
SILAH	Sulahoudine	D3	
CANDRE	Thomas	D3	
BARRE	Alan	D3	
IGDIR	Hamza	D3	
EL FIAZ	Abdeslam	D3	Saison neutralisée
EL GARBA	Mohamed	D3	Saison neutralisée
ES SAFI	Tarik	D3	Saison neutralisée
HAMONIC	Alan	D3	Saison neutralisée
HARBOT	Claude	D3	Saison neutralisée
KEMER	Tevfik	D3	Saison neutralisée
NKAMBA NZINGA	Dagit	D3	Saison neutralisée
TEKPOR	Agossou	D3	Saison neutralisée
ROYER	Romain	D3	Saison neutralisée
AICHI	Yassin	D3	AS 2020-2021
BANGOURA	Alhassane	D2	Intégration autre District



Commission Départementale des Arbitres

Classements **SENIORS** Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – D4

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
LE PETITCORPS	Gwenaël	D3	
GUIHENEUF	Christophe	D3	
BEAUPERIN	Jérôme	D3	
ADRAGNA	Thomas	D3	Saison neutralisée
ALILECHE	Salah	/	Arrêt
DEMIRBUKEN	Brice	D3	Saison neutralisée
DOUSSET	Guillaume	D3	AS 2020-2021
FETIVEAU	Alexandre	D3	Saison neutralisée
KAZZARI	Ahmed	D4	Saison neutralisée
KHAROUBI	Reda	D3	AS 2020-2021
KHEDRI	Ilas	D3	Saison neutralisée
LANCIEN	Daniel	D3	Saison neutralisée
MESSAOUDI	Saïd	/	Arrêt
N'GUEWO	Arnaud	D3	Saison neutralisée
PAILLE	Emmanuel	D3	Saison neutralisée
ROYER	Gilles	D3	Saison neutralisée
VOISINNE	Kévin	D3	Saison neutralisée



Commission Départementale des Arbitres

Classements **SENIORS** Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – D4S

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
AMBOMO MINSE	Jacques	D3	
BARON	Anthony	D3	
BAUDOUIIN	Dominique	D3	
BENBADRA	Morad	D3	
PENARD	Adrien	D3	
SALL	Papa Meissa	D3	Talent Senior 2020-2021
ECHASSERIEAU	Loic	D4	
PENIN	Jerome	D4	
DA COSTA RITO	Samuel	D4S	
GICQUIAUD	Erwann	D4S	
AYA	Rachid	D4S	Saison neutralisée
BOUZIANI	Amine	D4S	
CHAPUT	Gaëtan	D4S	Saison neutralisée
CHARRIAU	Christophe	D4S	Saison neutralisée
GIMENEZ	Dominique	D4S	Saison neutralisée
LABATTUT	Alexandre	D4S	Saison neutralisée
MARCHAIS	Olivier	D4S	Saison neutralisée
MOMOT	Willy	D4S	Saison neutralisée
SANKARE	Abdoulaye	D4S	Saison neutralisée
DEGROOTE	Quentin	D4S	AS 2020-2021
LESAGE	Clément	D4S	AS 2020-2021
BROCHARD	Baptiste	D4S	FIA 2020-2021
HALGAND	Hermann	D4S	FIA 2020-2021
JEAN BAPTISTE	Steeven	D4S	FIA 2020-2021
LELAURE	Damien	D4S	FIA 2020-2021
NDIAYE	Almamy Famara	D4S	FIA 2020-2021
TESSIER	Alex	D4S	FIA 2020-2021
MAHINDOU MOUTIMA	Ange	D4S	



Commission Départementale des Arbitres

Classements **SENIORS** Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – Arbitre Assistant 1

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
SEBILOT	Frédéric	DA1	
BARJOLLE	Jean-Philippe	DA1	
MAHE	Frank	DA1	
BANTIFO	Carino	DA1	
BURBAN	Valentin	DA1	
GOURAUD	Dominique	DA1	
BERCON	Alexandre	DA1	
LEGOFF	Dany	DA1	
LEBON	Patrick	DA1	
BOUZIANI	Fayçal	DA1	Saison neutralisée
HUCHET	Marcel	DA1	Saison neutralisée
LE GUILCHER	Yann	DA1	Saison neutralisée
PICAUD	Christophe	DA1	Saison neutralisée

Catégorie SENIORS – Arbitre Assistant 2

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
FERHAOUI	Kévin	/	Arrêt
LEBOSSE	Pierrick	DA1	
DOUILLARD	Frédéric	DA1	
LERAT	Alain	DA1	



Commission Départementale des Arbitres

Classements SENIORS Saison 2020-2021

Catégorie SENIORS – Stagiaire Arbitre Assistant 2

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
COFFIGNY	Anthony	DA1	
DEMAZEAU	Rony	DA1	
LABBE	Hugues	DA2	
BON	Ismaël	DA2	
JUHEL	Hubert	DA2S	
BOSSY	Fabien	DA2S	Saison neutralisée
GIBOIRE	Christophe	DA2S	Saison neutralisée
HAMON	Stéphane	DA2S	Saison neutralisée

Catégorie Arbitres Spécifiques Futsal

Nom	Prénom	Catégorie 2021-2022	Commentaire
BOSSARD	Théo	Futsal Stagiaire	
DIABY	Mouhamadou	Futsal	
KAMGAING TEGUIA	Florian	Futsal	
KAMGAING TEGUIA	Jeffrey	Futsal	
MAZHARI TABRIZI	Kévin	Futsal	
MOUSTAPHA	Michaël	Futsal Stagiaire	
NOEL	Grégory	Futsal	

ANNEXE : COMITE DE DIRECTION du 21/06/2021 - Validation des modifications réglementaires

Prenant connaissance des modifications réglementaires adoptées lors des Assemblées Fédérales du 12 mars 2021 et du 4 juin 2021 ainsi que de l'Assemblée Générale de la Ligue de Football du Pays de la Loire du 29 mai 2021, le Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique, réunit le 21 juin 2021, a validé les modifications réglementaires en les dispositions suivantes.

Dispositions Ligue

Dispositions District existantes

Dispositions District nouvelles ou complétées

Article 39 bis et ter - Entente et Groupement

Motifs des modifications :

- Clarifier la distinction entre d'une part l'entente qui reste un acte ponctuel et temporaire pour régler **une situation de trou générationnel** ou de **reliquat d'effectif** et d'autre part le groupement qui résulte d'un projet de structuration ayant vocation à durer plusieurs saisons,
- Gommer la trop grande disparité d'interprétation et d'application des groupements et ententes

❖ S'agissant des ententes : intégration des nouvelles dispositions.

Le Comité de Direction a dû se prononcer sur certains points relevant des prérogatives du District :

- Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District concerné.
- Jusqu'à quel niveau les ententes jeunes peuvent participer en championnats District
- Jusqu'à quel niveau les ententes seniors peuvent participer en championnats District

❖ S'agissant des groupements : Intégration des nouvelles dispositions.

- La durée des groupements passe de 4 ans à 3 ans a minima (disposition nouvelle F.F.F.) mais le Comité de Direction reste sur la base d'une convention de groupement de 4 ans dans un souci d'uniformité au sein du territoire.

Texte applicable lors de la saison 2020/2021**Texte applicable pour la saison 2021-2022****Article – 39 bis : L'entente**

Les ententes sont annuelles, renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité Directeur de Ligue/District concerné.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Par décision du Comité de Direction du District du 24 Juin 2019, il est interdit au sein du District de Football de Loire-Atlantique de renouveler une entente sur plusieurs saisons entre mêmes clubs signataires, quelle qu'en soit la catégorie d'âge, même en cas de changement du club gestionnaire de l'entente.

1. Entente de jeunes

Les Ligues régionales et les Districts peuvent permettre aux clubs de faire jouer ensemble leurs jeunes joueurs tout en gardant l'identité du club d'appartenance. Dans toutes les catégories de jeunes, la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs est autorisée.

Dispositions L.F.P.L. :

5 clubs au plus peuvent constituer une entente. L'entente sera gérée par un seul des clubs choisi d'un commun accord entre eux. Ce club sera désigné en premier dans le nom de l'entente et donnera ses couleurs aux équipes de l'entente. Il sera le seul reconnu pour la gestion administrative et mention en sera faite sur la feuille d'engagements. Le club gérant est administrativement responsable de l'organisation des rencontres et de l'utilisation éventuelle de plusieurs terrains. L'entente est soumise aux obligations financières (droits d'engagements, etc...) prévues pour les équipes engagées en compétition. En cas de forfait ou de dissolution anticipée, les dirigeants des clubs de l'entente seront solidairement responsables du règlement des sommes dues.

Ces ententes ne peuvent participer aux compétitions que dans le respect des Règlements Généraux.

Dispositions L.F.P.L. :

Les ententes ne peuvent participer qu'aux championnats de districts, aux coupes régionales et départementales. Les Districts peuvent autoriser exceptionnellement et ponctuellement un club à engager plus d'une équipe sous forme d'entente dans la même catégorie d'âge.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Les ententes jeunes ne sont pas autorisées au plus haut niveau de District (sauf si un seul niveau de compétition).

Les joueurs de ces ententes conservent leur qualification à leur propre club et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Sauf dispositions particulières contraires, les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations

Article – 39 bis : L'équipe en entente

Pour l'ensemble du présent article, à chaque fois qu'il est fait référence au(x) District(s), il est précisé que la disposition vaut également pour les Ligues ne disposant pas de Districts.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront jugés par le Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

1. Dispositions communes

Les Districts peuvent autoriser leurs clubs à constituer des équipes en entente.

Le Comité de Direction du District est compétent pour valider la création de l'entente.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même District ou à deux Districts limitrophes d'une même Ligue.

Dispositions LFPL :

5 clubs au plus peuvent constituer une entente.

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s).

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Par décision du Comité de Direction du 21 juin 2021, il n'est pas autorisé au sein du District de Football de Loire-Atlantique de renouveler une entente sur plusieurs saisons entre mêmes clubs signataires, quelle qu'en soit la catégorie d'âge, même en cas de changement du « club support ».

A titre transitoire, toute entente engagée en championnat de Ligue pour la saison 2020/2021 pourra, si elle est renouvelée, continuer d'évoluer en championnat de Ligue. Une fois cette entente arrivée à échéance, il sera fait application de la règle prévue au paragraphe précédent.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

A titre transitoire, par décision du Comité de Direction du 12 mai 2021, les ententes engagées en championnat de District pour la saison 2020/2021 pourront continuer d'évoluer sous forme d'entente en Championnat de District pour la saison 2021/2022. A échéance, il sera fait application des dispositions spécifiques du District de Football de Loire-Atlantique

des clubs constituants. Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser le nombre minimum de licenciés des diverses catégories de jeunes devant appartenir à chaque club de l'entente pour pouvoir satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes.

Dispositions L.F.P.L. :

Se reporter à l'article 33 des présents règlements.

Dispositions L.F.P.L. :

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront jugés par le Comité de Direction du District.

2. Entente "Senior"

Les Assemblées Générales des Ligues/Districts peuvent décider d'accorder aux clubs la possibilité de constituer des équipes "Senior" en entente dans les compétitions de District, hormis les deux divisions supérieures (la dernière division de Ligue quand celle-ci n'a pas de District). Une entente "Senior" ne dispense pas chacun des clubs constituants de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

Dispositions L.F.P.L. :

Les ententes sont autorisées uniquement dans le dernier niveau de District. Chaque club n'a droit qu'à une seule équipe en entente. Ces ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District concerné. L'entente sera gérée par un seul des clubs choisi d'un commun accord entre eux, dans les mêmes conditions que celles citées pour les ententes de jeunes. Ce club supportera l'obligation liée au Statut de l'Arbitrage.

3. Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser l'autorisation ou non pour ces ententes d'accéder à la division supérieure, ces ententes ne pouvant, en tout état de cause, pas accéder aux championnats nationaux.

Dispositions L.F.P.L. :

Se reporter aux alinéas 1 et 2.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Si une équipe en entente jeunes est en position d'accéder en fin de saison ou entre deux phases de championnat au plus haut niveau, son accession en entente sera refusée.

Une équipe en entente ne peut participer aux compétitions que dans le respect des Règlements Généraux.

Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser l'autorisation ou non pour une équipe en entente d'accéder à la division supérieure des compétitions qui lui sont accessibles. Une équipe en entente ne peut pas accéder aux championnats nationaux.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

L'entente est soumise aux obligations financières (droits d'engagements, etc...) prévues pour les équipes engagées en compétition.

Les ententes ne peuvent participer qu'aux championnats du District de Football de Loire-Atlantique, aux coupes régionales et départementales.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance. Leur licence est émise au nom de ce club.

Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District concerné. Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Le District de Football de Loire-Atlantique peut autoriser exceptionnellement et ponctuellement un club à engager plus d'une équipe sous forme d'entente dans la même catégorie d'âge proposant des pratiques différentes.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en entente (dit "club support") et le(s) lieu(x) de pratique.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La demande de création doit être formulée auprès du District de Football de Loire-Atlantique à la date fixée chaque saison par le Comité de Direction.

Le « club support » donnera ses couleurs aux équipes de l'entente.

Il sera seul reconnu pour la gestion administrative et mention en sera faite sur le formulaire de demande d'entente.

Il est administrativement responsable de l'organisation des rencontres et de l'utilisation éventuelle de plusieurs terrains.

2. Dispositions spécifiques à l'équipe de jeunes en entente

La création d'une équipe en entente est possible dans toutes les catégories de jeunes.

Une équipe de jeunes en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District (selon le règlement de District ou de Ligue), sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Si une équipe en entente jeunes est en position d'accéder entre deux phases du championnat au plus haut niveau de District, cette accession en entente sera refusée. L'esprit d'une entente ne permet pas d'autoriser cette dernière au niveau supérieur de District (sauf si un seul niveau de compétition).

Sauf dispositions particulières contraires, les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

Les règlements doivent préciser le nombre minimum de licenciés des diverses catégories de jeunes devant appartenir à chaque club de l'entente pour pouvoir satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes. Un club dont une équipe senior masculine ou féminine évolue dans un championnat national peut avoir un ou plusieurs équipes de jeunes en entente, mais l'entente ne lui permet pas de répondre aux obligations imposées aux clubs du championnat national concerné.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Se reporter à l'article 33 des présents règlements et aux différents règlements auxquels ce dernier renvoie.

3. Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins et les seniors féminines.

Une équipe senior masculine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District (selon le règlement de District ou de Ligue), sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue.

Une équipe senior féminine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District, ou de Ligue si le District concerné n'organise pas de championnat senior féminin, excepté le niveau supérieur de Ligue. Par exception, le Comité de Direction de la Ligue est compétent pour valider la création de l'entente lorsque le District concerné n'organise pas de championnat senior féminin.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Les ententes en seniors sont autorisées uniquement dans les deux derniers niveaux des compétitions organisées par le District de Football de Loire-Atlantique.

Si une équipe en entente est en position d'accéder en fin de saison, cette accession en entente sera autorisée pour le club support.

Article – 39 ter : Le groupement

1. Un groupement de clubs de football voisins peut être créé pour promouvoir, améliorer et développer la pratique du football dans les catégories de jeunes et, pour les compétitions de District et du dernier niveau de Ligue uniquement, en Senior Féminine.

Les Comités de Direction des Ligues sont compétents pour apprécier, au regard de leurs spécificités géographiques et du projet présenté, le nombre de clubs constitutifs du groupement.

Dispositions L.F.P.L. :

Les groupements résultent de l'association conventionnelle au maximum de 5 clubs, appartenant à la L.F.P.L., les engageant pour une durée de 4 saisons.

2. Le projet de création doit parvenir à la Ligue et au District avant une date fixée par eux ; il est soumis à l'avis du District d'appartenance.

Dispositions L.F.P.L. :

Le projet de création doit parvenir au District compétent au plus tard le 15 avril, qui le transmet à la Ligue avec son avis au plus tard le 1er juin.

3. L'homologation définitive du groupement par le Comité Directeur de la Ligue est subordonnée à la production - pour le 1er juin, au plus tard - en double exemplaire, par l'intermédiaire du District, des documents suivants :

Soit :

- le procès-verbal des assemblées générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement ;
- la convention-type dûment complétée et signée.

Soit en ajoutant aux pièces précédentes :

- le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du groupement ;
- les statuts du groupement et la composition de son Comité Directeur.

Le choix de l'une ou l'autre procédure appartient à la Ligue.

Dispositions L.F.P.L. :

Sont demandées les pièces suivantes :

- le procès-verbal des assemblées générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement ;

La constitution d'une équipe senior en entente ne dispense pas chacun des clubs de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Le « club support » d'une entente seniors supportera les obligations liées au Statut de l'Arbitrage.

Article – 39 ter : Le groupement de clubs

1. Dispositions communes

Afin de promouvoir, améliorer et développer la pratique du football, les clubs peuvent former des groupements.

Seuls des clubs limitrophes peuvent former un groupement.

Il peut s'agir de clubs issus de Districts différents ou de Ligues différentes, sous réserve de l'accord des Districts / Ligues concerné(e)s.

Les joueurs des catégories concernées par le groupement sont licenciés au sein de leur club d'appartenance.

Toutefois, le nom du groupement est mentionné sur leur licence, ce qui autorise les joueurs à jouer dans les équipes dudit groupement.

Un club adhérent à un groupement ne peut pas engager une équipe sous son propre nom dans les compétitions des catégories d'âge concernées par le groupement, ni créer une entente avec un club extérieur audit groupement.

Les équipes du groupement sont obligatoirement engagées sous l'appellation de ce dernier.

Un groupement a une durée minimale de trois saisons, renouvelable.

C'est le Comité de Direction de la Ligue qui apprécie, au regard des spécificités géographiques et du projet présenté, le nombre de clubs participant au groupement.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Les groupements résultent de l'association conventionnelle au maximum de 5 clubs, les engageant pour une durée de 4 saisons, renouvelables.

Les clubs désirant former un groupement doivent conclure la convention prévue à cet effet, disponible dans les Ligues et Districts.

Un correspondant unique chargé des relations entre les clubs et avec les instances doit être identifié.

• la convention-type dûment complétée et signée.

4. Les équipes du groupement prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs adhérents. Il n'est enregistré qu'une seule équipe par niveau, excepté le dernier niveau ; dans ce cas, les équipes sont réparties dans des groupes différents.

5. Le groupement doit compter au moins autant d'équipes que les Règlements de la Ligue ou du District en imposent à l'ensemble des clubs constituants. A ce titre, il doit faire connaître pour le 1er octobre la répartition des équipes pour la saison en cours. Si le groupement n'est pas en règle avec les Règlements de la Ligue, aucun des clubs le composant ne l'est.

Dispositions L.F.P.L. :

Le Groupement porte sur les catégories de compétition U13 à U19. Chaque groupement intègre obligatoirement les catégories de compétition proposées par le District d'appartenance entre U14 et U18. Les catégories d'âge U6 à U11, lien de proximité, sont exclues de la notion de groupement, sauf à titre exceptionnel et avec l'accord express et conditionnel du District d'appartenance.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Par décision du Comité de Direction du District du 26 Juin 2017, les catégories d'âge U6 à U11 ne pourront être intégrées à un groupement jeunes. Il est autorisé d'intégrer les catégories d'âge U6F à U11F dans les groupements féminins.

6. Les équipes peuvent participer aux compétitions de District et de Ligue, mais ne peuvent accéder aux championnats nationaux.

Dispositions L.F.P.L. :

Il n'est enregistré qu'une équipe par niveau de compétition, à l'exception du dernier niveau. Dans ce cas, les équipes sont réparties dans des groupes différents.

7. Un joueur ou dirigeant est licencié pour le club du groupement qui a introduit la demande de licence.

8. Tous les licenciés dans un des clubs adhérents sont à ce titre autorisés à jouer dans les équipes du groupement. La Ligue fait figurer le nom dudit groupement sur les licences des joueurs concernés.

Dispositions L.F.P.L. :

Pour les catégories d'âge U17 à U19, les joueurs sont autorisés à pratiquer dans la catégorie seniors avec leur club d'appartenance dans les conditions prévues à l'article 73 des R.G. de la FFF.

9. Les équipes disputant les compétitions des catégories concernées sont obligatoirement engagées sous l'appellation du groupement ; un club adhérent ne peut pas engager

Le projet de création du groupement doit parvenir à la Ligue, après avis du(des) District(s) sur sa faisabilité et son opportunité, au plus tard à la date fixée par la Ligue.

Dispositions L.F.P.L. :

Le projet de création doit parvenir au District compétent au plus tard le 15 avril, qui le transmet à la Ligue avec son avis au plus tard le 1^{er} juin.

L'homologation définitive du groupement, par le Comité de Direction de la Ligue, est subordonnée à la production, à une date fixée par la Ligue, du procès-verbal de l'assemblée générale de chacun des clubs concernés actant la création du groupement et de la convention, dûment complétée et signée. Par ailleurs, si le groupement a été constitué sous la forme d'une association loi 1901, il est alors nécessaire de produire également le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du groupement, ainsi que les statuts du groupement et la composition de son Comité Directeur.

Le groupement constitué sous forme d'association n'a pas pour autant la qualité de club affilié à la FFF.

Si le groupement est créé entre des clubs issus de Districts ou de Ligues différents, la procédure doit être effectuée auprès de chaque instance.

La convention doit alors indiquer le seul District / la seule Ligue où évoluera la totalité de ses équipes.

Tous les cas non prévus par les règlements sont tranchés par le Comité de Direction de la Ligue.

Le club qui quitte le groupement avant la fin de la période de trois ans n'est pas autorisé à créer un autre groupement avec d'autres clubs ou à participer à une entente avant le terme prévu par la convention.

La saison suivante, le club engage ses propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Un club quittant le groupement avant la fin de son engagement de quatre ans ne peut réintégrer le championnat que dans la division la plus basse de la catégorie concernée, sauf circonstances particulières à l'appréciation du Comité de Direction du District.

Si un club souhaite se retirer du groupement à l'expiration de la convention, il devra avertir les autres clubs avant le 1er mai et les instances (District et Ligue) avant le 31 mai, par messagerie officielle.

Si la convention n'est pas reconduite à son expiration ou si tous les clubs signataires décident d'y mettre un terme anticipé :
- le groupement disparaît,

d'équipe dans les compétitions des catégories gérées par le groupement sous son propre nom ni créer une entente avec un club extérieur audit groupement.

10. Si un club quitte le groupement, ses joueurs ne sont plus autorisés à pratiquer pour ledit groupement et réintègrent les équipes de leur club d'appartenance à la fin de la saison sportive.

Dispositions L.F.P.L. :

Un club quittant le groupement avant la fin de son engagement n'est pas autorisé à conclure une nouvelle convention avant la fin dudit engagement. Il ne peut réintégrer le championnat que dans la division la plus basse de la catégorie concernée, sauf circonstances particulières à l'appréciation du Comité de Direction du District. En cas de dissolution ou de non-renouvellement du groupement à la fin des quatre ans, les équipes de club concernées sont intégrées dans le championnat en considération des différents critères tels le niveau où évoluaient les équipes du groupement, le niveau hiérarchique des équipes lors de la création du groupement, à l'appréciation souveraine du Comité de Direction du District.

11. La convention-type du groupement est disponible sur demande écrite auprès du District. Afin d'assurer le suivi de son bon fonctionnement et de contrôler le respect de la convention, le groupement fait parvenir pour le 30 avril à son District (pour avis) et à la Ligue (pour décision), un bilan annuel (nombre de licenciés et d'équipes, évolution des effectifs, formation d'éducateurs, etc.).

12. Tous les cas non prévus par les règlements sont tranchés par le Comité Directeur de la Ligue.

- la saison suivante, les clubs engagent leurs propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas, sauf si un accord intervient entre tous les clubs du groupement sur la répartition des places libérées. Le Comité de Direction de la Ligue, après avis du District concerné pour les compétitions qu'il organise, décide s'il accepte ou refuse cet accord.

Disposition du District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dissolution ou de non-renouvellement du groupement à la fin des quatre ans, les équipes de club concernées peuvent être intégrées dans le championnat en considération des différents critères tels le niveau où évoluaient les équipes du groupement, le niveau hiérarchique des équipes lors de la création du groupement, à l'appréciation souveraine du Comité de Direction du District.

2. Dispositions spécifiques au groupement de clubs en matière de jeunes

La création d'un groupement en matière de jeunes consiste, pour les clubs concernés, à mettre en commun l'intégralité de leurs licenciés des catégories U14 à U18 (filles et garçons ou bien uniquement filles ou uniquement garçons).

Peuvent également y être intégrés :

- les catégories U6 à U11,
- les catégories U12 et U13,
- les catégories U19 et U20, en fonction de la structure des championnats des Districts et Ligues concernés.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Par décision du Comité de Direction du District du 26 Juin 2017, les catégories d'âge U6 à U11 ne peuvent être intégrées à un groupement jeunes. Il est autorisé d'intégrer les catégories d'âge U6F à U11F dans les groupements féminins.

Les équipes du groupement peuvent participer :

- aux compétitions de District et de Ligue,
- à la Coupe Gambardella-Crédit Agricole.

Toutefois, elles ne peuvent pas accéder aux championnats nationaux.

Les équipes du groupement prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs adhérents. Il n'est enregistré qu'une seule équipe par niveau, excepté pour le dernier niveau où les équipes sont réparties dans des groupes différents.

Le groupement doit compter au moins autant d'équipes que les Règlements de la Ligue ou du District en imposent à l'ensemble des clubs constituants. A défaut, aucun des clubs le composant n'est en règle.

Un club dont une équipe senior masculine ou féminine évolue dans un championnat national peut appartenir à un

groupement en matière de jeunes, mais le groupement ne lui permet pas de répondre aux obligations imposées aux clubs du championnat national concerné, sauf en Championnat National 3.

3. Dispositions spécifiques au groupement de clubs en matière de seniors féminines

Ce groupement consiste, pour les clubs concernés, à mettre en commun l'intégralité de leurs licenciées seniors féminines. Un club féminin peut participer à un groupement.

Les équipes du groupement peuvent participer :

- aux compétitions de District et de Ligue,
- à la Coupe de France Féminine.

Toutefois, elles ne peuvent pas accéder aux championnats nationaux.

Les équipes du groupement prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs adhérents. Il n'est enregistré qu'une seule équipe par niveau, excepté pour le dernier niveau où les équipes sont réparties dans des groupes différents.

Article 155 - Mixité

Origine des modifications :

L'Assemblée Fédérale donne compétence au Comité de Direction des districts et de la Ligue, après avis de l'ETR, pour autoriser les équipes féminines U15 F à participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8.

Avis de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux suivi par l'ETR :

- Pour les Championnats Départementaux de Jeunes : il apparaît pertinent de laisser à chaque District le soin d'acter ou non les modalités de cette participation dans ses épreuves, au regard de son contexte territorial et du développement du football féminin.

Décision du Comité de Direction de la L.F.P.L. :

- Pour les Championnats Départementaux de Jeunes : chaque District actera ou non les modalités de cette participation dans ses épreuves, au regard de son contexte territorial et du développement du football féminin.

Texte applicable lors de la saison 2020/2021

Texte applicable pour la saison 2021-2022

Article – 155 : Mixité

1. Mixité des joueuses

Les joueuses U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge,
- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District.

En outre, les joueuses U16 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

A partir de la catégorie U13F incluse, les compétitions masculines départementales ne sont pas ouvertes aux joueuses U13F, U14F, U15F et U16F dès lors que le District propose des offres de pratique régulière en pré-compétitions et/ou compétitions. Les joueuses U12F sont autorisées à évoluer en U11 masculins.

2. Mixité des équipes

Par ailleurs les équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Les championnats départementaux U15 Masculins sont ouverts en mixité à une équipe composée exclusivement de joueuses détentrices de licences U15F ou U14F.

Article – 155 : Mixité

1. Mixité des joueuses

Les joueuses U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge,
- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District.

En outre, les joueuses U16 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

A partir de la catégorie U13F incluse, les compétitions masculines départementales ne sont pas ouvertes aux joueuses U13F, U14F, U15F et U16F dès lors que le District propose des offres de pratique régulière en pré-compétitions et/ou compétitions. Les joueuses U12F sont autorisées à évoluer en U11 masculins.

2. Mixité des équipes

Par ailleurs les équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8, sur accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue, après avis de l'équipe technique régionale.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Les équipes féminines U15F peuvent uniquement participer aux championnats départementaux des catégories U14 et U15. La demande est soumise à l'appréciation souveraine du Comité de Direction de District après avis des Conseillers Techniques Départementaux et de la Commission Féminine.

EXTRAIT DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES MASCULINS 2021-2022

Dispositions transitoires adoptées par le Comité de Direction du 21 juin 2021

ARTICLE 2 – MODALITES DE COMPOSITION DES CHAMPIONNATS

1. Principes Généraux

- Tout club Libre peut candidater aux divers championnats en début de saison selon les différents critères liés à chaque niveau de compétition.
- En cas de candidatures supérieures au nombre de places disponibles, la Commission d'Organisation établit le départage au regard des critères mentionnées ci-après.
- En cas de candidatures inférieures au nombre de places disponibles sur une épreuve, la Commission d'Organisation aura toute latitude pour organiser l'épreuve après validation du Comité de Direction.
- La candidature des équipes non retenues dans la division demandée, sera automatiquement étudiée dans la division inférieure suivant le même principe d'ordre de priorité défini ci-après.

2. Protocole de composition des groupes départementaux

- L'acceptation de la candidature est délivrée par la Commission d'Organisation dans le respect du calendrier défini chaque saison par le Comité de Direction.

Les groupes sont constitués par la Commission d'Organisation et homologués par le Bureau ou le Comité de Direction au plus tard 10 jours avant la reprise des championnats départementaux.

Par décision du Comité de Direction du 21 juin 2021, l'ordre d'acceptation des candidatures pour la première phase de la saison 2021-2022 dans une division sera établi selon un principe générationnel à savoir en fonction de la division occupée par l'équipe en début de saison 2020-2021 et départagées selon classement à l'issue de la saison 2019-2020.

Ordre de priorité en U14

- 1 - U13 Tous niveaux (2020-2021)

Ordre de priorité en U15

- 1 - U14 Ligue 2020-2021 si pas d'équipe retenue en U15 Ligue 2021-2022
- 2 - U15 Ligue 2020-2021 si pas d'équipe retenue en U15 Ligue 2021-2022
- 3 - U14 D 2020-2021 (engagés en 2020-2021)
- 4 - U15 D1 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 5 - U15 D2 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 6 - U15 D3 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 7 - U15 D4 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 8 - U15 D5 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)

Ordre de priorité en U16

1 - U15 2020-2021 (suivant divisions en 2020-2021)

Ordre de priorité en U17

- 1 - U16 Ligue 2020-2021 si pas d'équipe retenue en U17 Ligue 2021-2022
- 2 - U17 Ligue 2020-2021 si pas d'équipe retenue en U17 Ligue 2021-2022
- 3 - U16 D 2020-2021 (départagées selon le classement final U14 2019-2020)
- 4 - U16 D 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 5 - U17 D 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)

Ordre de priorité en U18

- 1 - U17 Ligue 2020-2021 si pas d'équipe retenue en U18 Ligue 2021-2022
- 2 - U17 D1 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 3 - U18 D1 2020-2021 (départagées selon le classement final U16 2019-2020)
- 4 - U18 D1 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 5 - U16 D 2020-2021 (départagées selon le classement final U14 2019-2020)
- 6 - U16 D 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 7 - U17 D2 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 8 - U18 D2 2020-2021 (départagées selon le classement final U16 2019-2020)
- 9 - U18 D2 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 10 - U18 D3 2020-2021 (départagées selon le classement final U16 2019-2020)
- 11 - U18 D3 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)
- 12 - U18 D4 2020-2021 (départagées selon le classement final U16 2019-2020)
- 13 - U18 D4 2020-2021 (départagées selon le classement final U15 2019-2020)

Pour la saison 2021-2022, lors de la première phase, le nombre d'équipes maximum par catégorie et par niveau est ainsi prévu :

U14

- U14 D1 Phase 1 : 18 équipes réparties en 3 groupes de 6

U15

- U15 D1 Phase 1 : 24 équipes réparties en 4 groupes de 6
- U15 D2 Phase 1 : 24 équipes réparties en 4 groupes de 6
- U15 D3 Phase 1 : 36 équipes réparties en 6 groupes de 6
- U15 D4 Phase 1 : 48 équipes réparties en 8 groupes de 6
- U15 D5 Phase 1 : sans restriction de nombre

U16

- U16 D1 Phase 1 : 18 équipes réparties en 3 groupes de 6

U17

- U17 D1 Phase 1 : 18 équipes réparties en 3 groupes de 6
- U17 D2 Phase 1 : sans restriction de nombre

U18

- U18 D1 Phase 1 : 24 équipes réparties en 4 groupes de 6
- U18 D2 Phase 1 : 24 équipes réparties en 4 groupes de 6
- U18 D3 Phase 1 : 36 équipes réparties en 6 groupes de 6
- U18 D4 Phase 1 : sans restriction de nombre

Le nombre d'équipes et de groupes au dernier niveau est établi au regard des engagements par la Commission d'organisation.

Les éventuels autres niveaux des catégories U14, U16 et U17 sont définis en fonction du nombre d'engagements et sur proposition de la Commission d'organisation au Comité de Direction.

Par la suite, seule une décision fédérale ou de justice s'imposant au Centre de Gestion ou l'acceptation d'une proposition de conciliation peut conduire à diminuer ou augmenter le nombre de clubs participants. Le Comité de Direction décide du ou des groupes qui comprendront un ou deux clubs supplémentaires au maximum.

Dans cette hypothèse, et selon le cas, au terme des différentes phases de la saison concernée :

- les modalités d'accèsion en division supérieure ne sont pas modifiées si un groupe comprend un ou deux clubs supplémentaires ; en revanche le nombre de descentes de ce groupe est augmenté du nombre équivalent de club(s) supplémentaires(s) qui lui avait été attribué.
- cette ou ces relégations supplémentaires sont successivement répercutées dans les différents niveaux des compétitions régionales ou départementales sauf lorsque la descente supplémentaire issue de l'application de l'alinéa précédent suffit à combler la place laissée vacante par le club intégré au niveau supérieur en début de saison.
- lorsqu'un groupe comprend moins d'équipes que prévue, et que l'application de l'alinéa précédent ne permet pas de combler toutes les vacances, il y a alors autant de relégation en moins en division inférieure que d'équipe manquante.

Avant le début de chaque nouvelle phase, la Commission établira la répartition des équipes par division et par groupe ainsi que le système des accessions et relégations pour la phase suivante.

Date d'effet : 1er juillet 2021



Proposition saison 2021-2022

OBJECTIFS

- 1) Favoriser le passage du Foot à 8 au Foot à 11 de manière progressive (anticiper N+1)
- 2) Cadrer et réglementer la pratique

▶ Progressivité



Utilisation de terrains délocalisés si besoin

Proposition saison 2021-2022



Phase 1

- Groupes de 6 – 5 journées
- Foot à 8

Phase 2

- Groupes de 8 – 7 journées
- Foot à 8

Inter-phase

- 2 journées de Foot à 9

Phase 3

- Groupes de 6 – 5 journées
- 5 journées de Foot à 11

6 équipes retenues pour l'expérimentation

Proposition saison 2021-2022

Modalités d'organisation

- 1) Présentation réunion de rentrée
- 2) Pour phase 3 : Rassembler les équipes/éducateurs/élus pour leur expliquer le fonctionnement des rencontres

Modalités de suivi

- 1) Observations de ces équipes par les CTD et/ou la Commission Technique missionnée par CTD (phase 3)
- 2) Suivi des éléments observés par la Commission Technique Départementale (avec envoi régulier DTN)

Invitation à venir observer les rencontres pour les BMF en formation

Arbitrage

- 1) Observations des Jeunes Arbitres Officiels (C.J.A.L.) par la Commission des Arbitres
- 2) Suivi et accompagnement des arbitres dans le cursus de formation avec l'Equipe Technique Départementale en Arbitrage
- 3) Formation des joueurs et de leurs clubs et sensibilisation à l'arbitrage des jeunes par les jeunes

Proposition saison 2021-2022

Conditions de participations – Dispositif Accès Ligue

Cahier des charges

- 1) Club labellisé ou en cours de labellisation
- 2) C.F.F. 2 certifié ou en cours
- 3) Fournir un projet de jeu et les éléments techniques en lien avec le Label Jeunes F.F.F.

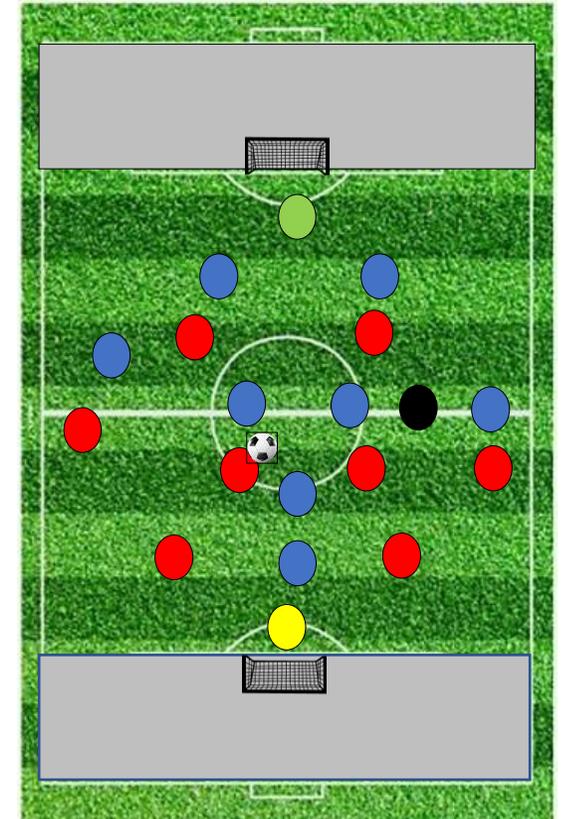


Foot à 9



Règlement – Gestion F.M.I.

- Rencontre de 2 x 35'
- Ballon taille 4
- 3 U12 maximum par match de Foot à 9
- 14 joueurs de champ + 2 gardiens de but
- Minimum de 12 joueurs inscrits sur la F.M.I.
- 4 joueurs mutés maximum par équipe

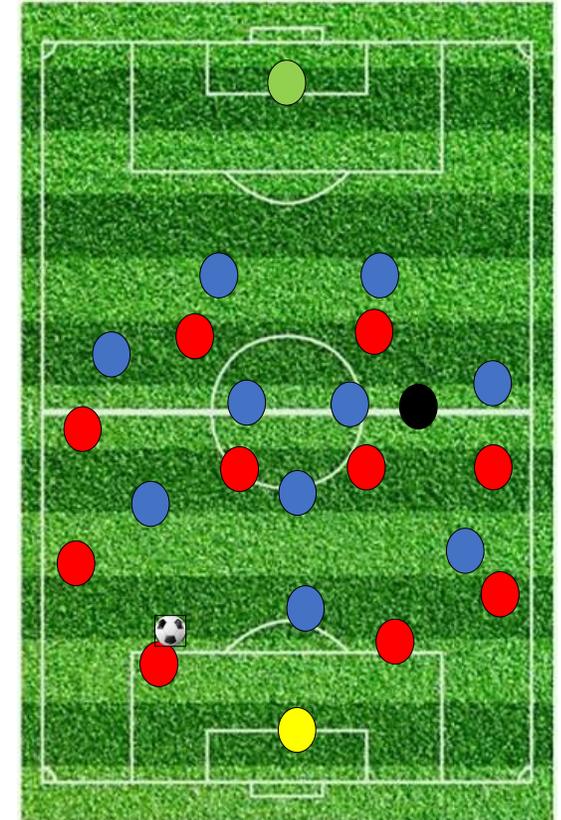


Foot à 11



Règlement – Gestion F.M.I.

- Rencontre de 2 x 35'
- Ballon taille 4
- 3 U12 maximum par match de Foot à 11
- 14 joueurs de champ + 2 gardiens de but
- Minimum de 14 joueurs inscrits sur la F.M.I.
- 4 joueurs mutés maximum par équipe



Proposition saison 2022-2023 et 2023-2024

- 3^{ème} phase en Foot à 11 pour l'ensemble des équipes inscrites en U13 Dispositif Accès Ligue

CAHIER DES CHARGES

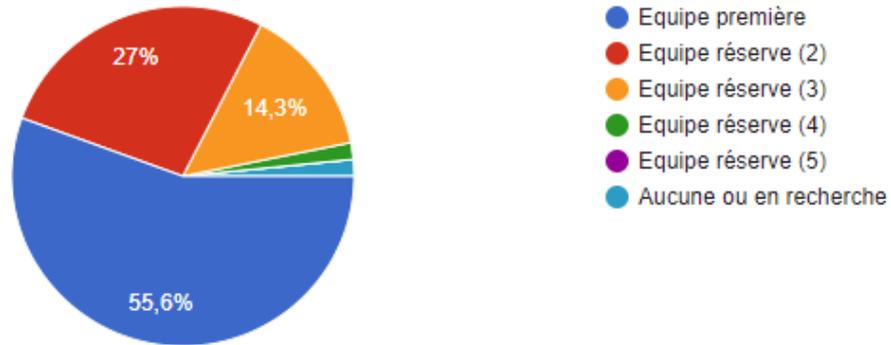


ENQUÊTE EDUCATEURS SENIORS MASCULINS

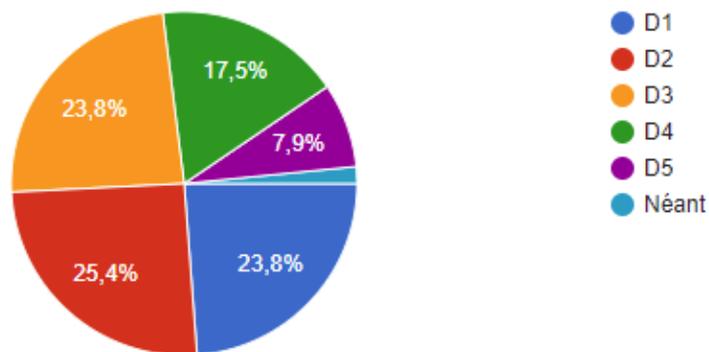
Ouverte du 20 au 31 mai 2021

93 réponses

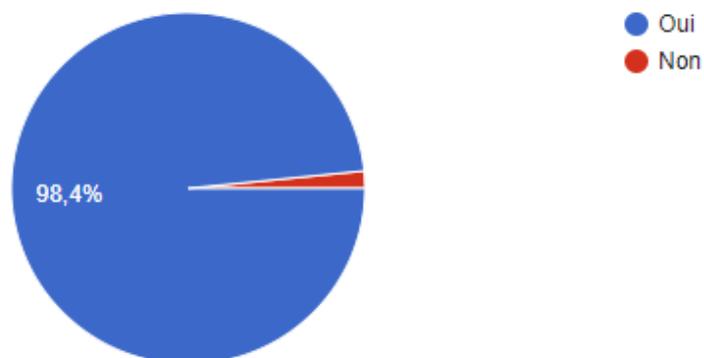
Équipe en responsabilité



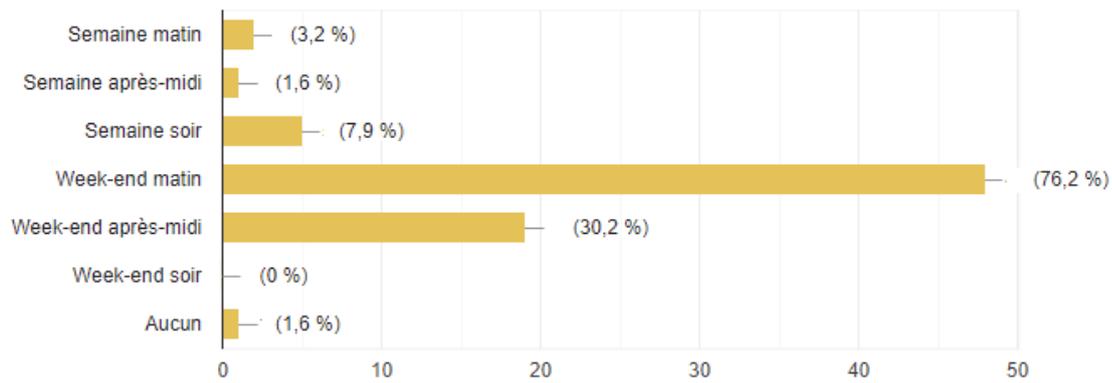
Division de l'équipe



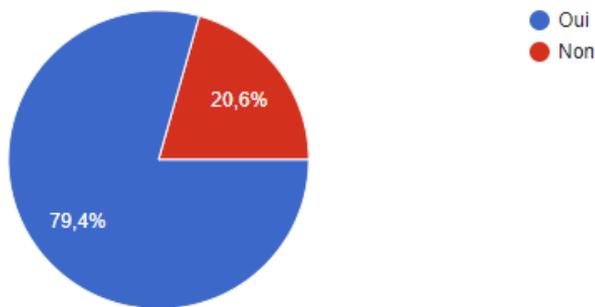
Avez-vous maintenu des entrainements pour vos joueurs seniors ?



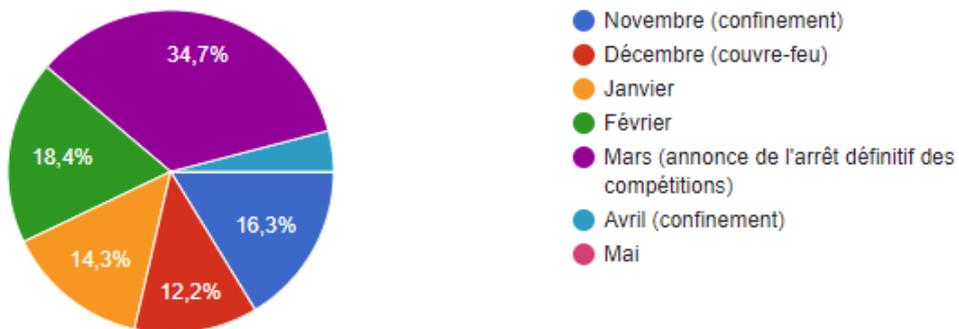
Sur quels créneaux principalement ?



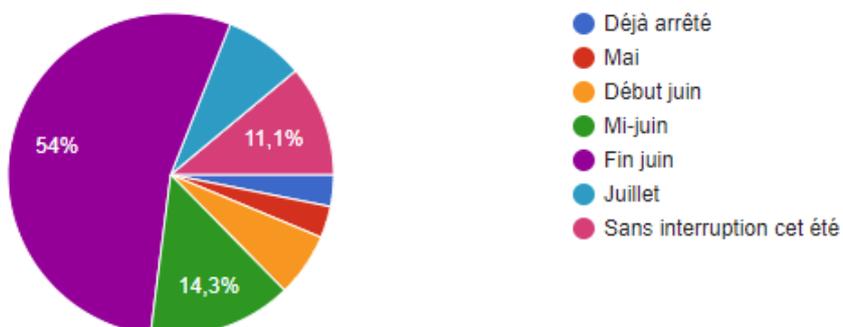
Avez-vous eu une baisse de présence dans la durée ?



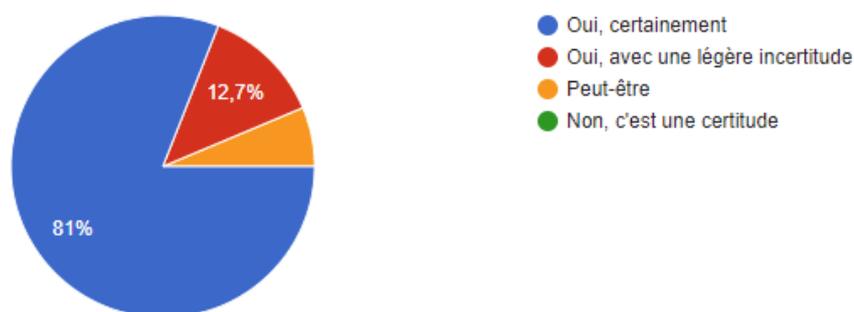
Si oui, au cours de quel mois avez-vous senti une baisse significative des présences ?



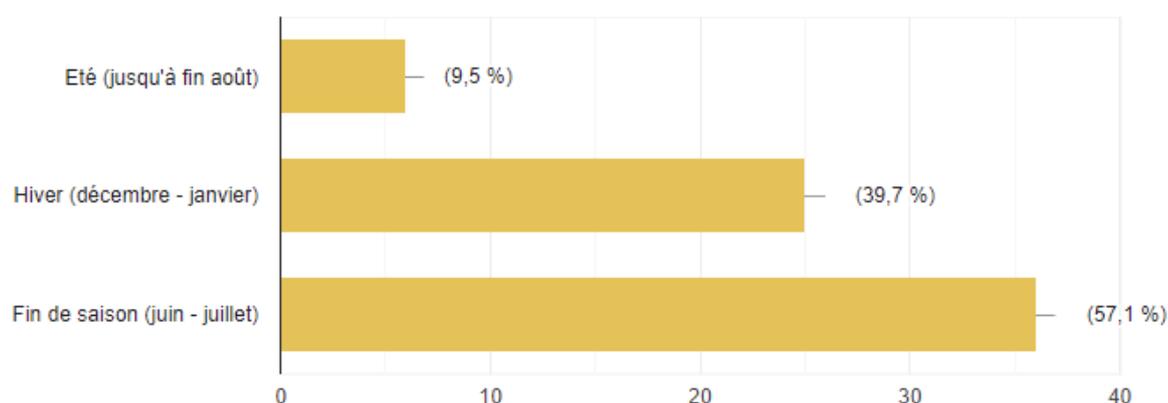
Jusqu'à quelle date envisagez-vous de poursuivre les entraînements ?



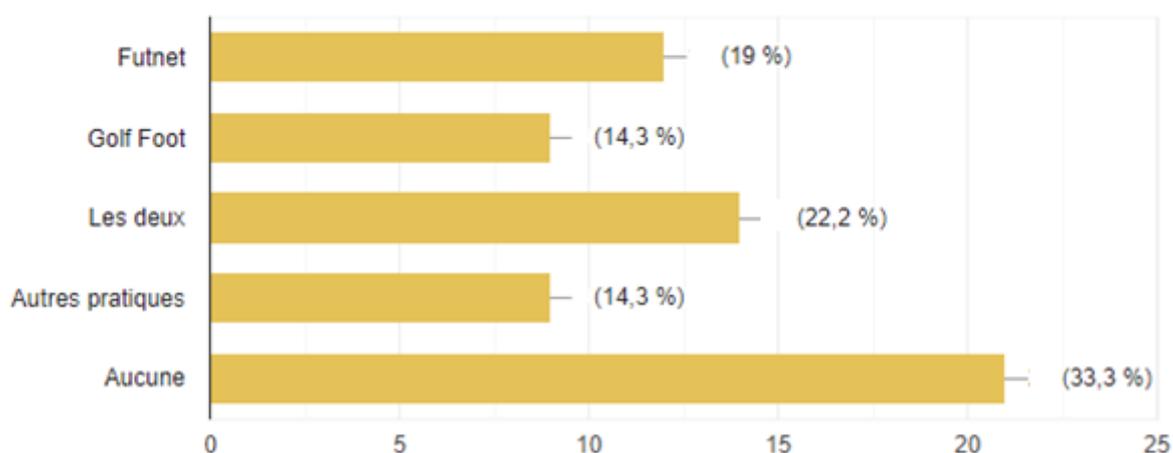
Pensez-vous pouvoir maintenir la saison prochaine en championnat l'équipe seniors dont vous avez la responsabilité ?



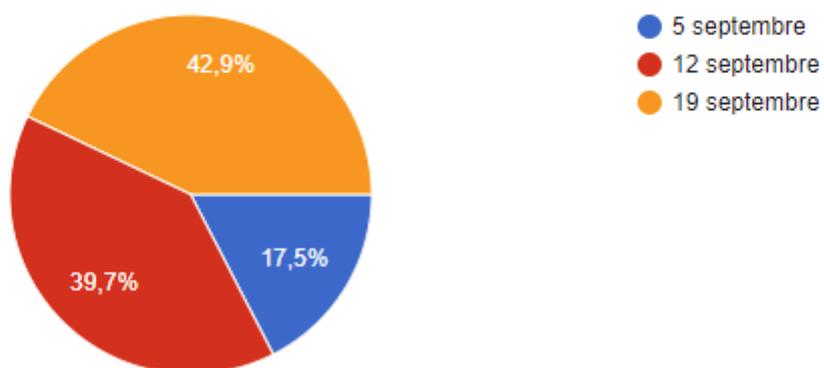
Dans le cadre des nouvelles pratiques, outre la Coupe Foot5 Seniors après la fin du championnat, il est proposé sur une vingtaine de terrains Foot5 réalisés, une nouvelle offre de pratique "Open Foot5" par le District aux joueurs. A quelle période souhaiteriez-vous y participer ?



Le District a proposé depuis début avril de nouveaux Challenges Futnet et Golf Foot (par équipes de 2) qui s'organisent en deux phases. Cinquante clubs y ont déjà pris part cette année avec une phase intraclubs puis une finalité départementale en fin de saison. Souhaitez-vous y prendre part la saison prochaine ?



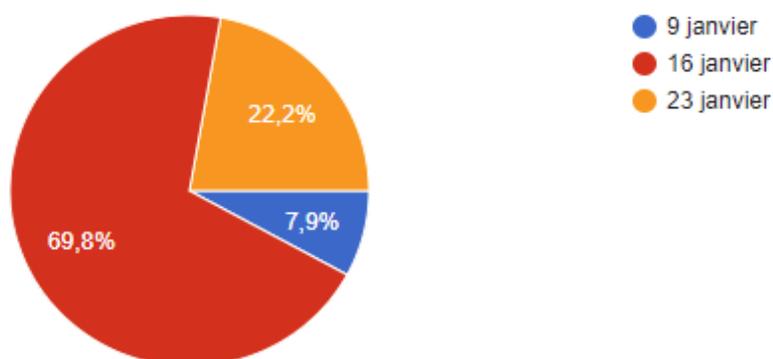
Le calendrier de la future saison sera organisé notamment en fonction de la Coupe de France. Néanmoins quand souhaiteriez-vous la reprise de votre championnat départemental ?



Quelle organisation pourrait être la plus adaptée pour l'alternance Championnat/Coupes (sous réserve de la faisabilité calendaire) ?



Quelle date vous conviendrait le mieux pour la reprise des compétitions après la trêve hivernale ?



**ENGAGEMENTS COMPETITIONS DU DISTRICT
DE FOOTBALL DE LOIRE-ATLANTIQUE - SAISON 2021/2022
C20 - Juin 2021**

Les engagements seront à saisir sur Footclubs - date d'ouverture au plus tard le 30 juin 2021

Nom de compétition	Type de compétition	Montant total engagement	Précisions
Seniors masculins			Clôture le 18 juillet 2021
Championnats D1 - D2	Championnat	160,00 €	Engagements en fonction de la division 2020-2021
Championnats D3 - D4	Championnat	140,00 €	
Championnat D5	Championnat	120,00 €	
Seniors masculins			Clôture le 8 septembre 2021
Coupe du District "Albert Bauvineau"	Coupe	60,00 €	Toute équipe engagée en championnat seniors départemental 1, 2 ou 3
Challenge du District "Albert Charneau"	Coupe	60,00 €	Toute équipe engagée en championnat seniors départemental 4 et 5
Jeunes masculins			Clôture le 29 août 2021
U18 - U17 - U16 - U15 - U14	Championnat	40,00 €	Candidature libre. Choix en fonction des dispositions transitoires
Jeunes masculins			Clôture le 8 septembre 2021
Coupe U18 "Jean Olivier"	Coupe	30,00 €	Toute équipe engagée en championnat départemental U18, U17 ou 16
Coupe U15 - INTERSPORT	Coupe	30,00 €	Toute équipe engagée en championnat départemental U15 ou U14
Pré-Compétitions masculins			Clôture le 8 septembre 2021 (sauf U13 Elite : 29 août 2021)
U13 Elite	Championnat	27,00 €	Validation de la participation suivant respect du cahier des charges
U13 Critérium	Championnat	27,00 €	Engagements en fonction du niveau de votre équipe
Challenges U13	Coupe	20,00 €	
U12 Critérium	Coupe	27,00 €	Engagements en fonction du niveau de votre équipe
Challenge U12	Coupe	20,00 €	
Seniors Féminines			Clôture le 29 août 2021
Championnats D1 à D3	Championnat	40,00 €	Engagements en fonction de la division 2020-2021
Championnat Foot à 8	Championnat	40,00 €	
Seniors Féminines			Clôture le 8 septembre 2021
Coupe Féminine seniors	Coupe	26,00 €	Toute équipe en championnat départemental féminin
Jeunes féminines			Clôture le 8 septembre 2021
U18F	Championnat	40,00 €	Libre
Coupe U18 Féminine	Coupe	26,00 €	
U15F	Championnat	40,00 €	
Coupes U15 Féminine (à 8 et à 11)	Coupe	26,00 €	
U13F	Championnat	27,00 €	
Challenges/FF U13F	Coupe	20,00 €	
Football d'animation (ouverture des engagements différée)			Clôture le 8 septembre 2021
Rassemblement éducatif U11	Animation	10,00 €	Libre
Rassemblement U11 Féminin	Animation	10,00 €	
Foot 5 - Foot 3	Animation	-	
Entreprise			Clôture le 29 août 2021
Championnats du Lundi	Championnat	120,00 €	Engagements en fonction de la division 2020-2021
Entreprise			Clôture le 8 septembre 2021
Coupe du District de Foot Entreprise	Coupe	40,00 €	Toute équipe engagée en championnat foot entreprise
Futsal masculin			Clôture le 8 septembre 2021
Championnat Futsal	Championnat	60,00 €	
Coupe Futsal Masculin	Coupe	30,00 €	Toute équipe engagée en championnat départemental
Futsal féminine			Clôture le 8 septembre 2021
Seniors Futsal Féminine	Championnat	40,00 €	
Coupe Futsal Féminine	Coupe	30,00 €	ouvert à tous clubs ayant des licenciées seniors F
Loisir			Clôture le 8 septembre 2021
Rencontres Loisir "compétitions"	Rencontres	40,00 €	
Rencontres Loisir "détente"	Rencontres	0,00 €	
Coupe Loisir	Coupe	40,00 €	Toute équipe engagée en championnat loisir
Vétérans			Clos
Rencontres Vétérans	Rencontres	30,00 €	
Foot5			A fixer
Coupe Foot5 Seniors	Coupe	30,00 €	
Coupe Foot5 U18	Coupe	30,00 €	
Coupe Foot5 U15	Coupe	30,00 €	
Coupe Foot5 Seniors Féminines	Coupe	30,00 €	
Coupe Foot5 U18F	Coupe	30,00 €	
Coupe Foot5 U15F	Coupe	30,00 €	

PLANNING ACTIONS TECHNIQUES 2021/2022

CROC Futsal. CROC Jeunes et féminines. CRSE

CR Labels Jeunes. CR devpt futsal. CR FMS. CR PEF citoyeneté. CR Nelles pratiques / Fin Sept => MI
Oct. réunions SSS Districts
PREVOIR SOIREEES FORMATEURS

CROC futsal-jeunes et féminines

CRSE. CR devpt futsal.

CR FMS. CR Labels. CR PEF citoy. CROC futsal-jeunes et féminines

CRSE. CR nouvelles pratiques. CR devpt futsal

AOÛT 2021					SEPTEMBRE 2021					OCTOBRE 2021					NOVEMBRE 2021					DÉCEMBRE 2021					JANVIER 2022				
	KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB
D 1					M 1					V 1					L 1					M 1	BEF				D 1				
L 2					J 2					S 2					M 2					J 2	S3 gb AM				D 2				
M 3					V 3					D 3					M 3					V 3	CRT				L 3				
M 4					S 4					L 4					J 4					S 4					M 4				
J 5					D 5					M 5					V 5					D 5					M 5				
V 6					L 6					M 6					J 6					D 6					L 6				
S 7					M 7					J 7					M 7					V 7					M 7				
D 8					V 8					D 8					L 8					M 8					D 8				
L 9					J 9					S 9					M 9					J 9					V 9				
M 10					V 10					D 10					M 10					L 10					M 10				
M 11					S 11					L 11					V 11					S 11					D 11				
J 12					D 12					M 12					J 12					M 12					L 12				
V 13					L 13					M 13					J 13					L 13					M 13				
S 14					M 14					J 14					D 14					M 14					V 14				
D 15					V 15					L 15					M 15					D 15					M 15				
L 16					J 16					S 16					M 16					J 16					D 16				
M 17					V 17					D 17					M 17					V 17					L 17				
M 18					S 18					L 18					J 18					M 18					V 18				
J 19					D 19					M 19					J 19					D 19					M 19				
V 20					L 20					M 20					S 20					L 20					J 20				
S 21					M 21					J 21					D 21					M 21					V 21				
D 22					V 22					L 22					M 22					J 22					D 22				
L 23					J 23					S 23					M 23					J 23					D 23				
M 24					V 24					D 24					M 24					V 24					L 24				
M 25					S 25					L 25					J 25					M 25					S 25				
J 26					D 26					M 26					V 26					D 26					M 26				
V 27					L 27					M 27					J 27					L 27					J 27				
S 28					M 28					J 28					D 28					M 28					V 28				
D 29					V 29					L 29					M 29					J 29					S 29				
L 30					J 30					S 30					M 30					J 30					D 30				
M 31					D 31					L 31					V 31					L 31					D 31				

FEVRIER 2022					MARS 2022					AVRIL 2022					MAI 2022					JUIN 2022					JUILLET 2022				
	KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB
M 1					M 1					V 1					L 1					M 1					D 1				
M 2					M 2					S 2					L 2					J 2					S 2				
J 3					J 3					D 3					M 3					V 3					D 3				
V 4					V 4					L 4					M 4					S 4					L 4				
S 5					S 5					M 5					J 5					D 5					M 5				
D 6					D 6					J 6					V 6					L 6					M 6				
L 7					L 7					M 7					S 7					J 7					J 7				
M 8					M 8					V 8					D 8					M 8					V 8				
M 9					M 9					S 9					L 9					J 9					S 9				
J 10					J 10					D 10					M 10					V 10					D 10				
V 11					V 11					L 11					M 11					J 11					L 11				
S 12					S 12					M 12					J 12					D 12					M 12				
D 13					D 13					M 13					V 13					L 13					M 13				
L 14					L 14					J 14					S 14					M 14					J 14				
M 15					M 15					V 15					D 15					M 15					V 15				
M 16					M 16					S 16					L 16					J 16					S 16				
J 17					J 17					D 17					M 17					V 17					D 17				
V 18					V 18					L 18					M 18					J 18					L 18				
S 19					S 19					M 19					J 19					D 19					M 19				
D 20					D 20					M 20					V 20					L 20					M 20				
L 21					L 21					J 21					S 21					M 21					J 21				
M 22					M 22					V 22					D 22					M 22					V 22				
M 23					M 23					S 23					L 23					J 23					S 23				
J 24					J 24					D 24					M 24					V 24					D 24				
V 25					V 25					L 25					M 25					J 25					L 25				
S 26					S 26					M 26					J 26					D 26					M 26				
D 27					D 27					M 27					V 27					L 27					M 27				
L 28					L 28					J 28					S 28					M 28					J 28				
M 29					M 29					V 29					D 29					M 29					V 29				
M 30					M 30					S 30					L 30					J 30					S 30				
J 31					J 31					L 31					V 31					L 31					D 31				

Légende

E.T.R.	
P.P.F. Garçons	
P.P.F. Filles	
D.A.P.	

B.E.F.		Modules		D.R.J.S.C.S		F.F.F.	
B.M.F.		F. Continue		FMS			



Assemblée Générale – 11.09.2021

ORDRE DU JOUR

De 7 h 45 à 8 h 45 : accueil des représentants des clubs dans le respect des contraintes sanitaires en fonction des directives nationales en vigueur à la date de l'AG

09 h 00 : Ouverture par le Président du District de l'Assemblée générale ordinaire
Mot d'accueil du Président

Indication et essai des boîtiers

- *Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 paru le 20 octobre 2020 sur le site internet*
- *Mot du Président*
- *Présentation du rapport moral saison 2020/2021 par le Secrétaire Général – **Approbation***
- *Présentation des comptes financiers de la saison 2020/2021 par le Trésorier*
- *Rapport sur les comptes du Commissaire aux comptes, et rapport spécial du Commissaire aux comptes – **Approbation des comptes***
- *Présentation du budget prévisionnel 2021/2022 par le Trésorier – **Vote***
- *Présentation des modifications statutaires et réglementaires votées en AG de la FFF et de la Ligue des Pays de la Loire*
- *Examen des vœux*

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Elective

Intervention du Président de la CDSOE

- *Présentation des candidats proposés par le Président du District afin de pourvoir à la vacance de 2 sièges au Comité de Direction*
- **Vote**
- *Présentation des candidats de la délégation des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue pour 4 ans – 4 postes de titulaires et 11 postes de suppléants à pourvoir*
- **Vote**

Clôture de l'Assemblée Générale Elective

- *Présentation du Challenge « Ecoresponsabilité et Environnement »*
- *Présentation des nouvelles pratiques mises en place « Foot5 – Futnet – Golf Foot – Foot en marchant – Fit Foot... »*
- *Interventions des personnalités présentes*
- *Discours de clôture du Président*



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES



Organisation des commissions

- Maintenir la lisibilité de la politique départementale à travers la structuration des commissions et la définition précise de leur périmètre d'activités
- Confier aux commissions toutes les réflexions à mener dans leurs thématiques de référence, en favorisant la transversalité
- Faire des commissions un relais de la politique départementale en termes de déploiement des programmes ou plans de développement (contribution à l'évaluation des contrats d'objectifs)
- Déployer le champ d'actions des commissions tout en assurant une représentation territoriale
- Favoriser la collaboration entre les commissions, les services administratif et technique et les élus
- Améliorer le processus d'évolutions réglementaires en associant tous les acteurs concernés.
- Rationnaliser les moyens financiers consacrés aux commissions

Organisation des commissions

- Travailler avec des commissions structurantes répondant aux axes de développement de la FFF
- Poursuivre l'activité des commissions de gestion sportive chargées d'organiser les compétitions et développer des commissions chargées de structurer le football de demain
- Nommer des personnes investies et expertes des questions traitées, tout en conservant les principes d'éligibilité des membres : disponibilité-compétence-loyauté
- Désigner un élu référent du Comité/Bureau et un président de commission chargés de piloter ensemble (binôme) les travaux et de rendre compte au Comité de Direction
- Associer autant que de besoin les membres du Comité de Direction aux Commissions intervenant dans leurs domaines de compétences
- Travailler sous forme de groupes de travail (ou sections) au sein des commissions (par domaine de compétences: gestion des compétitions, développement, réglementation, promotion,...)



COMMISSIONS STATUTAIRES



Comité de Direction 21 juin 2021



Commission Surveillance Opérations Electorales

Missions principales

- Examiner les candidatures aux élections du Comité de Direction

La décision de refus de candidature de la CDSOE n'est pas susceptible de recours interne puisqu'elle est prise en premier et dernier ressort (autrement dit, insusceptible d'appel devant les instances du football)

Ses décisions sont susceptibles de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes après saisie du CNOSF

NOM	Prénom	Club	
JEANNETEAU	Gérard	Individuel	Président
BERNARD	Hubert	Individuel	
LESCOUZEC	Michel	Individuel	
ROGER	Daniel	Individuel	
VALIN	Michel	FC Nantes	

Secrétariat : Claudine Guerlais
cguerlais@foot44.fff.fr

Fréquence
1 à 2 fois par an (fonction du
nombre d'AG électorale)

Commission Médicale

Secrétariat : Isabelle Lecomte
ilecomte@foot44.fff.fr

Missions principales

- Mettre en place la politique fédérale médicale
- Gérer les dossiers médicaux des arbitres et des sur-classements
- Initier et suivre les campagnes d'information et de prévention (Gestes qui sauvent, addictions...)
- Encadrer les événements majeurs tels que Fémi-Plage – Journée Educative...
- Appliquer le statut du Médecin Fédéral

Fréquence
1 fois par an

NOM	Prénom	Club	
COUFFIN	Yvon	Individuel	Président
BERCEGEAY	Pascal	Individuel	
BLIN	Yannick	Individuel	
DAUTY	Marc	Individuel	
DRENO	Patrick	Individuel	
HAURAY	Philippe	Individuel	

Commission des Arbitres

Missions principales

- Elaborer le Règlement Intérieur de la CDA
- Elaborer la politique de recrutement, de formation et de perfectionnement des arbitres en liaison avec le CTRA
- Assurer les désignations et les observations en lien avec le secrétariat dédié
- Veiller à l'application des lois du jeu

Secrétariat : Isabelle Lecomte
ilecomte@foot44.fff.fr

Commission des Arbitres

Fréquence
1 fois par mois

NOM	Prénom	Club		
PIEDNOIR	Guillaume	ES Haute Goulaine		Co-Président
GUET	Patrice	AS Mésanger		Co-Président
AGASSE	Kévin	Savenay Malville Prinquiau		Arbitre en activité
BLOINO	Olivier	St-Sébastien FC		Représentant des éducateurs
CHEVALIER	Michaël	Individuel		Arbitre en activité
GANTIER	Didier	Individuel		Ancien arbitre
JAMIN	Kévin	US Loire et Divatte		Arbitre en activité
LESCOUEZEC	Jean-Luc	Nantes Don Bosco		Ancien arbitre
LESCOUEZEC	Michel	Individuel		Ancien arbitre
SERISIER	Armel	AS Grandchamp		Membre n'ayant jamais été arbitre
SERISIER	Bernard	US Varades		Arbitre en activité
TROUILLARD	Jean-Maurice	Individuel		Ancien arbitre

Commission des Arbitres – Lois du Jeu

Secrétariat : Isabelle Lecomte
ilecomte@foot44.fff.fr

Missions principales

- Statuer sur les réclamations relatives aux Lois du Jeu

Fréquence
Fonction du nombre de
dossiers
(moyenne des dernières
saisons : 3 fois par an)

NOM	Prénom	Club	
LESCOUEZEC	Jean-Luc	Nantes Don Bosco	Responsable
GICQUEL	Richard	Nort AC	
GOGUILLON	Lionel	Individuel	
LESCOUEZEC	Michel	Individuel	
SEIGNE	Jean-Robert	Individuel	

Equipe Technique Départementale en Arbitrage

Secrétariat : Isabelle Lecomte
ilecomte@foot44.fff.fr

Missions principales

- Elaborer la politique de recrutement, de formation et de perfectionnement des arbitres en liaison avec le CTRA

NOM	Prénom	Club	Fréquence 2 à 3 fois par mois
PIEDNOIR	Guillaume	ES Haute Goulaine	
AGASSE	Kévin	Savenay Malville Prinquiau	
BERTHELOT	Quentin	Nantes Métropole Futsal	
CANONNET	Thomas	FC Entente du Vignoble	
CHEVALIER	Michaël	Individuel	
CISSE	Adama	La St Pierre Nantes	
DUBREIL	Clémentine	St Sébastien FC	
EL KOURI	Pierre-Alexandre	UF St Herblain	
FLACHOT	Louis	Orvault RC	
GARNIER	Kévin	AS Sud Loire	
GICQUEL	Richard	Nort AC	
GUILON	Melvyn	ASR Machecoul	

Equipe Technique Départementale en Arbitrage

NOM	Prénom	Club	
JAMIN	Kévin	US Loire et Divatte	
LESCOUËZEC	Jean-Luc	Nantes Don Bosco	
MESSE	Emmanuel	Hirondelle St Julien de Conc.	
MINIER	Thomas	Voltigeurs Chateaubriant	
RENODAU	Jean-Luc	St Sébastien FC	
RENOLEAU	Martin	FC Stéphanois	
SIMONNEAUX	Victor	AOS Pontchâteau	
TABORE	Nicolas	Individuel	

Commission des Arbitres – OBSERVATEURS

Secrétariat : Isabelle Lecomte
ilecomte@foot44.fff.fr

Fréquence
2 à 3 fois par an

Missions principales

- Observer et Evaluer les arbitres en lien avec la CDA afin d'élaborer les classements en fin de saison

NOM	Prénom	Club	
ABIDJI	Carl	AS Sautron	
BERTHELOT	Gilles	Individuel	
BERTHELOT	Quentin	Nantes Métropole Futsal	
BODREFAUX	Cédric	Individuel	
BONNIN	Rodolphe	St Nazaire AF	
COISLIER	Régis	Individuel	
COSSIC	Florian	JGE Sucé sur Erdre	
DAVID	Alain	Individuel	
DUVAL	Clément	ES Blain	
FRIOT	Laurent	US Vay	
GARNIER	Kévin	AS Sud Loire Geneston	

Commission des Arbitres - OBSERVATEURS

NOM	Prénom	Club	
LECHAT	Christian	Individuel	
LEGLISE	Mathieu	Etoile Mouzillon	
LELONG	André	AS Sud Loire G�eneston	
LESCOU�EZEC	Ronan	Individuel	
LEVEQUE	Yvonnick	USJA Carquefou	
MARION	S�ebastien	AL Ch�ateaubriant	
MESSE	Emmanuel	Hirondelle St Julien de Conc.	
MOUALHI	Illi�es	JA St Mars du D�esert	
MUSSET	Fran�cois	Individuel	
OLIVIER	Jean-Pierre	ES Pornichet	
PLANTIVE	Jean	Individuel	
RENODAU	Jean-Luc	St S�ebastien FC	
RODO	Nicolas	Donges FC	
RONDINEAU	Denis	Individuel	
RONDINEAU	Pierre-Laurent	Pornic Foot	



COMMISSIONS Disciplinaires & Règlementaires



Comité de Direction 21 juin 2021



Commission Discipline

Missions principales

- Examiner et traiter les dossiers disciplinaires
- Ses décisions disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale ou Régionale d'Appel « Disciplinaire »*

NOM	Prénom	Club	
MARTINEZ	Jean	Individuel	Président
BOTHUA	Jean Michel	Nantes Sud 98	
BOUILLANT	Jean-Pierre	Individuel	
GUERIN	Jean-Charles	Pornic Foot	Membre du Comité
JEANNETEAU	Gérard	Individuel	
LESCOUEZEC	Michel	Individuel	
Instructeurs			
CADIET	Jean-Yves	Individuel	
VALIN	Michel	FC Nantes	

Secrétariat : Françoise Pichon
fpichon@foot44.fff.fr

Fréquence
 1 à 2 fois par semaine

Commission d'Appel

Missions principales

- Examiner et traiter les dossiers d'appel provenant des décisions en premier ressort des commissions départementales
Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel règlementaire
Ses décisions disciplinaires sont susceptibles de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes après saisie du CNOSF

NOM	Prénom	Club	
GUET	Patrice	AS Mésanger	Président *£
AUTIN	Evelyne	Alerte de Méan	Vice-Présidente Appel Règlementaire £
BOUTIN	Patrice	ES Haute Goulaine	Configuration Règlementaire £
BRIDJI	Marouf	Individuel	Configuration Règlementaire
CADIET	Jean-Yves	Individuel	Configuration Règlementaire
SERISIER	Armel	AS Grandchamp	Configuration Règlementaire
PILET	Dominique	ASR Machecoul	Vice-Président Appel Disciplinaire*£
BERNARD	Hubert	Individuel	Configuration Disciplinaire
DURAND	Jean-Marie	ES Dresny Plessé	Configuration Disciplinaire
HAURAY	Philippe	Individuel	Configuration Disciplinaire
HERRIAU	Mickaël	St Médard Doulon	Configuration Disciplinaire
LESCOUEZEC	Jean-Luc	Nantes Don Bosco	Configuration Disciplinaire – représentant CDA

Secrétariat : Sébastien Duret
sduret@foot44.fff.fr

*membre des deux configurations
 £ membre du Comité de Direction

Fréquence
 Fonction du nombre de
 dossiers
 (moyenne des dernières
 saisons : 5 fois par an)

Commission Sportive

Secrétariat : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

Missions principales

- Examiner et traiter des contestations visant la qualification et la participation des joueurs ainsi que l'application des Statuts et Règlements pour ce qui concerne les compétitions ou rassemblements départementaux (hors réserve technique)
- Appliquer des règlements en vigueur
- Effectuer le respect des obligations de désignation et le contrôle de présence des éducateurs dans les championnats soumis à obligation par le Statut Régional des éducateurs et entraîneurs et appliquer les sanctions afférentes

Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Règlementaire »

NOM	Prénom	Club	
LE GLEDIC	Georges	FC Brière	Président
BOUILLANT	Jean-Pierre	Individuel	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	
DROUET	Fabrice	ES Notre Dame des Landes	
GANTIER	Didier	Individuel	
LE VIOL	Alain	US Thouaré	
MOULET	Daniel	AC Chapelain	
SERISIER	Armel	AS Grandchamp	

Fréquence
2 à 3 fois par mois

Corps des délégués

Missions principales

- Désignation et accompagnement des délégués départementaux
- Veiller à l'application des Règlements lors des compétitions officielles
- Accompagner les clubs dans le bon déroulement des rencontres

Secrétariat : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

Fréquence
 1 à 2 fois par an

NOM	Prénom	Club	
PESLIER	Jérôme	Individuel	Référent
BERNARD	Hubert	Individuel	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	
DENIS	Sylvain	Individuel	
DROUET	Fabrice	ES Notre Dame des Landes	
HALGAND	William	AS Guillaumoises	
LE GLEDIC	Georges	FC Brière	
LESCOUEZEC	Michel	Individuel	
PEREZ	Olivier	ASR Machecoul	
ROBERT	Jean-Luc	AS Ouvr. Nantes	
SERISIER	Armel	AS Grandchamp	

Commission Statut de l'Arbitrage

Missions principales

- Statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées au Statut de l'Arbitrage,
- Vérifier si les arbitres ont satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club,
- Apprécier la situation des clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District au regard du Statut et de leur infliger les sanctions prévues

NOM	Prénom	Club	
GUET	Patrice	AS Mésanger	Président
AUTIN	Evelyne	Alerte de Méan	
CHANTEUX	Gaël	AC Chapelain	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	
DURAND	Jean Marie	ES Dresny Plessé	
GANTIER	Didier	Individuel	
SERISIER	Bernard	US Varades	

Secrétariat : Sébastien Duret
sduret@foot44.fff.fr

Fréquence
 3 à 4 fois par an

Commission des Terrains et Installations Sportives

Missions principales

- Relayer pour la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives
- Fournir aux clubs affiliés et aux propriétaires des terrains les indications et les conseils utiles pour l'amélioration des terrains et installations,
- Examiner et formuler un avis sur les dossiers de demandes d'homologation de terrains,
- Etablir la classification des terrains non homologués,
- Contrôler, avant le début des championnats, les terrains utilisés par les clubs accédant dans une division régionale,
- Communiquer aux Commissions ad hoc tous les renseignements sur l'évolution des terrains pour leur permettre de mener à bien leur mission.
- Contrôler les éclairages des terrains

Commission des Terrains et Installations Sportives

Secrétariat : Claudine Guerlais
cguerlais@foot44.fff.fr

Fréquence
1 fois par trimestre

NOM	Prénom	club	
JONCHERE	René	Hir. St Julien	Président
CHEVALIER	Yves	Individuel	
FONTENEAU	Robert	Individuel	
GRATAS	Didier	Individuel	
GUERIN	Jean Charles	Pornic Foot	
JOUSSET	Michel	Individuel	



COMMISSIONS

Organisationnelles



Comité de Direction 21 juin 2021



Commission Gestion Compétitions Seniors Masculins

Missions principales

Gestion sportive

- Gérer les championnats départementaux seniors masculins libre, entreprise, loisirs et futsal (calendriers, classements)
- Gérer les Coupes et Challenges seniors masculins libre, entreprise, loisirs et futsal
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

Ses décisions réglementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Réglementaire »

Déploiement des pratiques

- Suivre et analyser les diverses compétitions départementales seniors masculines
- Participer à l'évolution des formats de compétitions
- Déployer et suivre les nouvelles pratiques seniors masculines (Coupe Foot5...)
- Suivre le déploiement de la pratique du foot loisir chez les adultes (seniors, vétérans)
- Suivre les évolutions des réglementations dédiées
- Piloter des actions événementielles

Commission Gestion Compétitions Seniors Masculins

Secrétariat : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

Fréquence
1 fois par mois

NOM	Prénom	club	
LE VIOL	Alain	US Thouaré	Président
BERTHELOT	Quentin	Nantes Métropole Futsal	
DENIS	Sylvain	Individuel	
JEANNETEAU	Gérard	Individuel	
LE GLEDIC	Georges	FC Brière	
MONGOLD	Christian	Individuel	
MOULET	Daniel	AC Chapelain	

Commission Gestion Compétitions Jeunes Masculins

Missions principales

Gestion sportive

- Gérer les championnats départementaux jeunes U14 à U18 masculins (calendriers, classements)
 - Gérer les Coupes et Challenges jeunes masculins
 - Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
 - Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition
- Ses décisions réglementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Réglementaire »*

Déploiement des pratiques

- Suivre l'évolution des compétitions départementales jeunes masculines
- Modéliser de la pratique de jeunes, suivre et analyser
- Suivre le déploiement de la pratique du foot loisir chez les adolescents (Foot5...)
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées
- Piloter des actions évènementielles

Commission Gestion Compétitions Jeunes Masculins

Secrétariat : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

Fréquence
1 fois par mois

NOM	Prénom	Club	
HERRIAU	Mickaël	Nantes St Médard Doulon	Président
BERNARD	Hubert	Individuel	
LEPAROUX	Daniel	Individuel	
MENARD	Nicolas	Landreau Loroux OSC/FC Nantes	

Commission Féminine

Missions principales

Gestion sportive

- Gérer les championnats départementaux féminins (calendriers, classements)
- Gérer les Coupes féminines
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
- Gérer et suivre les pratiques féminines en football d'animation et à effectif réduit (U6F à U13F)
- Participer aux rassemblements féminins et aux actions en lien avec la féminisation
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

Ses décisions réglementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Réglementaire »

Déploiement des pratiques

- Suivre et analyser les diverses compétitions départementales féminines
- Participer à l'évolution des formats de compétitions
- Suivre le déploiement de la pratique féminine chez les adultes et les jeunes
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées
- Piloter des actions promotionnelles et évènementielles (Fémi Plage)

Commission Féminine

Secrétariat : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

Fréquence
1 fois par mois

NOM	Prénom	Club	
ROGER	Daniel	Individuel	Président
BAUVINEAU	Laurent	Individuel	
DENIS	Sylvain	Individuel	
OLIVIER	Annie	Nantes La Mellinet	
PARE	Laurence	UF St-Herblain	

Commission Vétérans

Missions principales

Gestion sportive

- Gérer les rencontres départementales Vétérans
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.

Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Règlementaire »

Déploiement des pratiques

- Participer à l'évolution des formats de compétitions
- Suivre le déploiement de la pratique chez les adultes vétérans
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées

Commission Vétérans

Secrétariat : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

Fréquence
4 fois par an

NOM	Prénom	Club	
BALLIAU	Alain	AS Ouvr. Nantes	Président
BOTHUA	Jean-Michel	Nantes Sud 98	
CARIOU	Dominique	Individuel	
FOURNIER	Gilbert	Individuel	
GROLLIER	Jean-Claude	Individuel	
LAGADEC	Rémi	AC St Brévin	
MOISON	Alain	Individuel	

Commission Pré-Compétitions U13

Missions principales

Gestion sportive

- Organiser et suivre les pré-compétitions U12 et U13 masculins (calendriers, classements)
- Piloter l'organisation du Festival Football U13 M et F – Critérium U13 – Plateaux – Rassemblements éducatifs
- Piloter des journées nationales promotionnelles U12 et U13
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

Ses décisions réglementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Réglementaire »

Déploiement des pratiques

- Analyser les différents schémas des pratiques proposées
- Modéliser la pratique des U12-U13 filles et garçons
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées
- Suivre le déploiement du GIFE
- Suivre le déploiement du PEF

Commission Pré-Compétitions U13M et U13F

NOM	Prénom	Club	
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pontchâteau	Président
JANNAULT	Jérémy	Landreau Loroux OSC	
RICHARD	Jean-Pierre	Individuel	
SERISIER	Armel	AS Grandchamp	
VINET	Manuel	Nantes La Mellinet	

Secrétariat : Isabelle Perrette
iperrette@foot44.fff.fr

CTD DAP : Sébastien Cornuault
scornuault@foot44.fff.fr

Fréquence
1 fois tous les 2 mois

Commission Foot Effectif Réduit

Missions principales

Gestion sportive

- Organiser le calendrier et le suivi des catégories U6/U7 - U8/U9 et U10/U11 dans le cadre du Guide Interactif du Football des Enfants
- Animer et organiser la pratique en lien avec l'équipe technique départementale
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.

Déploiement des pratiques

- Analyser les différents schémas des pratiques proposées
- Modéliser la pratique des U6/U7 et U8/U9
- Suivre les évolutions des réglementations dédiées
- Participer et animer des actions promotionnelles et évènementielles

Secrétariat : Isabelle Perrette
iperrette@foot44.fff.fr
 CTD DAP : Thomas Régent
tregent@foot44.fff.fr

Commission Effectif Réduit U7-U9

NOM	Prénom	Club	
HAMON	Claude	Individuel	Président – secteur C
ADAM	Christophe	Amicale St-Lyphard	secteur A
ALLAIRE	Karim	US Varades	secteur D
ANNEAU	Aurélien	Hirondelles St Julien	secteur I
BOUTIN	Patrice	ES Haute Goulaine	secteur I
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pontchâteau	secteur B
COQUET	Thomas	JGE Sucé	secteur E
DAVID	Mickaël	SC Auessac Fégréac	secteur C
DOGHMAN	Karim	ASR Machecoul	secteur J
GLOTAIN	Anthony	St Couëron FC	secteur F
HUTEAU	Benjamin	US Loire Divatte	secteur I
NUAUD	Justine	Elan Sorinières	secteur H
PARE	Laurence	UF St Herblain	Féminine U7F/U9F
PATARIN	Angélique	Nantes St-Joseph Porterie	secteur G
SANTOS	Michel	AL Chateaubriant	Secteur C

Fréquence
4 fois par an

COMMISSION D'ORGANISATION DE PRATIQUES

Secrétariat : Isabelle Perrette
iperrette@foot44.fff.fr

Commission Effectif Réduit U11M et U11F

Fréquence
4 fois par an

NOM	Prénom	Club	
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pontchâteau	Président
BAUD	Mickaël	AC Basse-Goulaine	Responsable
BOMME	Elise	US Loire Divatte	Féminine (U11F)
CAPRA	Bruno	Individuel	
MACOMBA	Alberto	SC Nantes	
MELUC	Lilian	Individuel	

Commission des Pratiques Diversifiées

Missions principales

Gestion sportive

- Organiser, développer et animer les pratiques nouvelles et diversifiées en lien avec l'Equipe Technique Départementale : Foot5, Loisirs « Détente », Futnet, Futsal, Foot santé (Foot en marchant, Foot fitness...)
- Suivre la pratique loisir chez les adultes (seniors, vétérans, masculin ou féminin)
- Mettre en œuvre la politique fédérale de développement et d'accompagnement des pratiques nouvelles

Déploiement des pratiques

- Déployer et suivre les programmes de développement (Beach soccer, Futnet, Foot5, Fitfoot,...)
- Accompagner les clubs dans le développement de ces pratiques
- Suivre le déploiement de terrains et matériels spécifiques
- Suivre les évolutions dédiées
- Participer et animer des actions promotionnelles et évènementielles

Commission des Pratiques diversifiées

NOM	Prénom	Club	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	Président
AUGER	Kyllian	USJA Carquefou	
BAUVINEAU	Laurent	Individuel	
BOULARD	Florian	Orvault SF	
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pontchâteau	
GORAUD	Dominique	Nantes Sud 98	
JEANNETEAU	Gérard	Individuel	
JONQUARD	Guénola	ES Pornichet	
LE GLEDIC	Georges	FC Brière	
MACOMBA	Alberto	SC Nantes	
PILET	Dominique	ASR Machecoul	
RIOU	Emmanuel	ES Pornichet	
SAVINA	Guylaine	USJA Carquefou	

Fréquence
2 à 3 fois par an

CTD DAP : Sébastien Cornuault
scornuault@foot44.fff.fr

Foot5 – Loisir détente :
Thomas Régent
tregent@foot44.fff.fr

Futnet : Karl Marchand
kmarchand@foot44.fff.fr

Foot en marchant :
Thomas Régent
tregent@foot44.fff.fr
Rudolph Blanchard
rblanchard@foot44.fff.fr

Foot Fitness :
Rudolph Blanchard
rblanchard@foot44.fff.fr

Beach Soccer – Futsal
Rudolph Blanchard
rblanchard@foot44.fff.fr
Thomas Régent
tregent@foot44.fff.fr

Commission Football Sport Adapté

Missions principales

Gestion sportive

- Organiser, développer et animer des actions de football en lien avec le Sport Adapté

Déploiement des pratiques

- Déploiement et suivi des programmes de développement
- Suivre les évolutions des réglementations dédiées
- Participer et animer des actions promotionnelles et évènementielles

CTD DAP : Sébastien Cornuault
scornuault@foot44.fff.fr

Commission Football Sport Adapté

Fréquence
4 fois par an

NOM	Prénom	Club	
PILET	Dominique	ASR Machecoul	Président
CHALAK	Valérie	Individuel	
HAMON	Claude	Individuel	
LE MEUR	Marcel	Elan Sorinières	
POLO	Mickaël	US Bugallière Orvault	
SAVINA	Guytaine	USJA Carquefou	



COMMISSIONS de Structuration et Formation



Comité de Direction 21 juin 2021



Commission Technique

Missions principales

- Concevoir, proposer et animer avec les CTD PPF et CTD DAP les orientations de la politique technique du District proposée au Comité de Direction
- Assurer l'accompagnement des actions techniques départementales en lien avec les CTD PPF et DAP
- Participer au développement et à l'Animation des pratiques

Commission Technique

CTD PPF : Karl Marchand
kmarchand@foot44.fff.fr

Fréquence
3 fois par an

NOM	Prénom	Club	
BLOINO	Olivier	St Sébastien FC	Président
ADAM	Christophe	Amicale St-Lyphard	
BERTINO	Jean Louis	JA Besné	
BIZOLON	Sébastien	AOS Pontchâteau	
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pontchâteau	
BUCHOUX	Ulrich	Nantes Sud 98	
DERSOIR	Marc	Individuel	
EGRON	David	Saint-Sébastien FC	
FETIVEAU	Tanguy	FC Nantes	
GARAT	Yvon	ASBD La Bruffière	
GOUDE	Jean-Yves	Individuel	
GUILLAUME	Jocelyn	Sympho Foot Treillières	
HUITRIC	Mathieu	FC Montagne/FC Nantes	
PLUCHON	Michel	US Guérinoise	
RICHARD	Gilles	Hirondelle St Julien de C.	
RICOUL	Mathieu	FC Nantes	

Manque 1
représentant de
la CDA

CTD DAP : Rudolph Blanchard
rblanchard@foot44.fff.fr

Commission Label Jeunes et Féminins

Missions principales

- Informer les clubs souhaitant prétendre à la labellisation (jeunes, féminins)
- Auditer et évaluer les clubs au regard du cahier des charges
- Soumettre le diagnostic des clubs à la Commission Régionale pour la délivrance du label
- Assurer le suivi des clubs labellisés

Fréquence
6 fois par an

NOM	Prénom	Club	
GUERIN	Jean-Charles	Pornic Foot	Président
BIZOLON	Sébastien	AOS Pontchateau	
BOUTIN	Patrice	ES Haute Goulaine	
BRIAND	Jean Luc	AOS Pontchâteau	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	
DENIS	Patrick	ES Dresny Plessé	
GARAT	Yvon	ASBD La Bruffière	
LE GLEDIC	Georges	FC Brière	
LE VIOL	Alain	US Thouaré	
SAVINA	Guylaine	USJA Carquefou	

CTD DAP : Sébastien Cornuault
scornuault@foot44.fff.fr

Commission Foot à l'Ecole

Missions principales

- Intervenir dans les écoles dans le cadre du Foot à l'Ecole
- Animer et participer à des rassemblements de Football à l'école
- Accompagner des actions en lien avec l'UGSEL, l'UNSS, l'USEP

Fréquence
2 fois par an

NOM	Prénom	Club	
PILET	Dominique	ASR Machecoul	Président
AUGER	Kyllian	USJA Carquefou	
BERTINO	Jean-Louis	JA Besné	
BOUCICAUD	Benoit	AS Grandchamp	
BRECHET	Cédric	Métallo Sport Nantes	
CHERALDINI	Manuel	AL Chateaubriant	
GASNIER	Colin	FC Mouzeil Teillé Ligné	
HAMON	Claude	Individuel	
JAUMOUILLE	Florian	Vieillevigne La Planche	
LABBE	Jérémy	ASC St Médard Doulon	
LEBRETON	Josselin	AC St Brevin	

Commission Formation

Secrétariat : Claudine Guerlais
cguerlais@foot44.fff.frFréquence
6 fois par an**Missions principales**

- Collecter les besoins auprès des animateurs de secteurs et des clubs
- Mettre en place des formations à la carte en réponse aux besoins des clubs
- Concevoir des supports et cahiers des charges de formation
- Former des intervenants et animations

NOM	Prénom	Club	
MOULET	Daniel	AC Chapelain	Président
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pontchâteau	
DENIS	Patrick	ES Dresny Plessé	
LE GLEDIC	Georges	FC Brière	
LEPAROUX	Daniel	Individuel	

Commission Ecoresponsable et Programme Educatif Fédéral (PEF)

Secrétariat :
services.civiques@foot44.fff.fr
vperret@foot44.fff.fr

Fréquence
1 fois par mois

Missions principales

- Concevoir, proposer et animer le projet « Ecoresponsabilité et Environnement »
- Assurer l'accompagnement, valoriser les actions des clubs dans le Challenge Environnemental
- Faire connaître, redynamiser le PEF auprès des clubs
- Être support, apporter des outils aux clubs engagés dans ces démarches
- Aider les clubs lors de leur auto-diagnostic sur le PEF, dans le cadre du label.
- Valoriser les clubs et leurs actions
- Suivre la démarche du Challenge Environnemental et le Challenge national du PEF

Ses Objectifs :

Recenser les actions mises en place par les clubs

Créer et faire vivre une revue mensuelle du PEF et de l'Ecoresponsabilité

Retourner les fiches actions aux clubs candidats au Label, pour le suivi de leur dossier

Chaque mois, dans le journal, innover sur un thème spécifique du PEF et de l'Ecoresponsabilité

Créer un outil d'écoute pour que les clubs puissent s'exprimer autour de leurs attentes vis à vis de l'Ecoresponsabilité et du PEF

Innover par la création d'outils, de rubriques interactives, sur le site

Créer des quiz, par thématique du PEF, pour sensibiliser aux valeurs éducatives

Valoriser, réaliser des interviews des Référents PEF, des Présidents de Clubs, des Educateurs Réaliser des reportages vidéo sur les actions marquantes

Utiliser au maximum les réseaux sociaux, you tube pour le partage et la valorisation d'actions spécifiques.

Repérer les candidats, à travers la mise en place d'un jury, au Challenge Environnement et du Challenge National du PEF

COMMISSION DE STRUCTURATION ET FORMATION

Commission Ecoresponsable et Programme Educatif Fédéral (PEF)

Secrétariat :
services.civiques@foot44.fff.fr
vperret@foot44.fff.fr

Fréquence
6 fois par an

NOM	Prénom	Club	
MOULET	Daniel	AC Chapelain	Co Président PEF
PILET	Dominique	ASR Machecoul	Co Président Ecoresponsabilité
BOUILLANT	Jean Pierre	Individuel	
BRIAND	Jean Luc	AOS Pontchateau	
DENIS	Patrick	ES Dresny Plessé	
PILET	Dominique	ASR Machecoul	



COMMISSIONS Evènementielles



Comité de Direction 21 juin 2021



Commission Communication Evènementiel

Missions principales

- Concevoir des vecteurs de communication en liaison avec le Chargé de Communication
- Préparer et assurer l'organisation matérielle, humaine et logistique des manifestations majeures (Finales, Fémi-Plage, AG, autres journées...)
- Participer à la logistique des différents événements

Secrétariat : Aurélie Guillet
aguillet@foot44.fff.fr
 Chargé de communication :
 Julien Grandjean
jgrandjean@foot44.fff.fr

Fréquence
 Environ 20 fois par an

NOM	Prénom	Club	
MOULET	Daniel	AC Chapelain	Président
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	
DENIS	Patrick	ES Dresny Plessé	
GUERIN	Jean-Charles	Pornic Foot	
HAMON	Claude	Individuel	
JEANNETEAU	Gérard	Individuel	
LE GLEDIC	Georges	FC Brière	
LE VIOL	Alain	US Thouaré	
LEPAROUX	Daniel	Individuel	
MOULET	Mathis	Individuel	
PESLIER	Jérôme	Individuel	
RICHARD	Paul	Individuel	
SAVINA	Guylaine	USJA Carquefou	

Commission Evènementiel Football à Effectif Réduit

Missions principales

- Organiser et gérer les finalités des challenges U13 masculins et évènements majeurs en football à effectif réduit

Secrétariat : Isabelle Perrette

iperrette@foot44.fff.fr

Chargé de communication :

Julien Grandjean

jgrandjean@foot44.fff.fr

Fréquence
4 fois par an

NOM	Prénom	Club	
RICHARD	Jean-Pierre	Sympho Foot Treillières	Président
ELOLI	Félix	AS Sautron	
LE MEUR	Marcel	Elan Sorinières	
ROBERT	Philippe	Jeunes d'Erbray	